ROULLET Saint-Estèphe

ARMOIRIES de la commune de ROULLET-Saint-ESTEPHE
Losangé d'or et de gueules, à la bordure d'or ; sur le tout, à la pointe d'argent, une diligence de sable ; au chef d'azur chargé de deux églises d'argent.

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES - SEPTEMBRE 2022 - N° 106

Le groupe **JAHINER**
a enchanté nos «Soirs Bleus» - Page 30

LE MOT DU MAIRE

~ SOMMAIRE ~

Mot du Maire..... 2
Mouvement Personnel communal... 3
Infos rentrée scolaire 2022..... 4/5
Rétrospective écoles..... 6
Fête des écoles..... 7
Conseils municipaux..... 8/12
Mme Leguen s'en est allée..... 12
Infos municipales..... 13/14
Infos GrandAngoulême..... 15
Infos générales..... 16/19
Grands travaux..... 20
Entretien et Travaux..... 21/22
Soutien à l'économie locale..... 23
Le Marché de Roullet..... 24
Associations..... 24/28
Rétrospectives..... 28/29
Festival Les Soirs Bleus..... 30
Numéros utiles..... 31
La mairie vous accueille..... 31
Événements à venir..... 31/32

Édition :
Commune de Roullet-Saint-Estèphe
Mairie : 05 45 66 30 08
mairie@roulletestephe.fr
Directeur de publication :
Gérard ROY
Rédaction :
Commission Communication
Conception et réalisation :
Agate Communication
05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr
Crédits photos :
Mairie de Roullet
Date de parution :
Septembre 2022

Photo de couverture :
Groupe Jahiner lors des Soirs Bleus

Le 1er septembre 2022,

C'est déjà la rentrée,

et même si la COVID19 est toujours présente, nous avons pu enfin vivre un printemps et un été aux contraintes allégées, contraintes qu'il convient, toutefois, de maintenir pour protéger les plus fragiles.

Cet allègement a permis la reprise de la vie associative et des activités inhérentes.

Cela fait du bien, nous en avons tous besoin, et avec un superbe printemps, un superbe été, même atypiques par leurs excès, la bonne humeur et l'espoir sont de nouveau là.

Mais le contexte général reste morose et des périodes difficiles sont devant nous…

C'est la rentrée et notre commune a la joie de voir l'ouverture d'une nouvelle classe en primaire à Marcel PAGNOL, ouverture qui devra être confirmée à la rentrée 2023. C'est un signe fort, résultat de l'attractivité de notre commune tant sur le plan économique que de l'habitat.

Il nous faudra vite engager le chantier d'une extension de nos écoles pour être au rendez-vous avec les projections à 2 ou 3 ans.

C'est la rentrée avec l'aboutissement de plusieurs projets structurants, sans être exhaustifs tels :

- Le parc photovoltaïque de la forêt de la Borne à Berniard
- La rénovation thermique de notre salle des fêtes
- La rénovation du gymnase des Glamots : éclairage et sol, et couverture en panneaux photovoltaïques et structure associée

C'est la rentrée avec des dossiers phares qui vont entrer dans leur phase de réalisation tels :

- L'extension des Services Techniques avec des réaménagements permettant notamment d'accueillir du personnel féminin
- L'opération d'immobilier (commerces, maison paramédicale, habitats) à l'entrée nord du bourg de Roullet
- L'accord reçu de reprendre le projet d'aménagement de la placette face à l'église de Roullet, pour n'en citer que quelques-uns.

Bien d'autres projets ou opérations sont en cours, ou dans les cartons, certains avec un impact avec l'horizon 2030, que nous nous sommes fixés.

Je vous propose d'en reparler à l'occasion d'une **réunion d'information publique fixée au vendredi 07 octobre 2022** à 18h30, à la salle des fêtes, bien sûr, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

Bonne reprise à toutes et à tous.

Gérard ROY, Maire de Roullet Saint-Estèphe

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Gérard Roy

EQUIPE DE RÉDACTION :
(Commission Animation Vie Locale, Communication)
Mmes Patricia Thomas, Valérie Mazeau, Marielle Vicard, Christelle Boissinot-Granet, MM. Gilles Moussion, Bruno Chabot, Marc Forestier, Christian Cuisinier, Jérôme Roucher

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
(fermée au public mardi après-midi et samedi) :
Du lundi au jeudi : **8h30/12 h • 13h30/17h30**
Le vendredi : **8h30/12h • 13h30/17h**
42, rue Nationale 16440 Roullet St-Estèpbhe
Tél. : 05 45 66 30 08
Site Internet : **http://www.roullet-saint-estephe.fr/**

MOUVEMENT DE PERSONNEL COMMUNAL

DÉPARTS EN RETRAITE

4 agents des écoles partent en retraite cet été :

- **Catherine CHAUMEAU** : départ en retraite le 1er juillet 2022. Nommée sur la collectivité de Roullet St Estèphe le 01/09/2002. Agent d'accompagnement de l'enfant sur la maternelle de Roullet.
- **Patricia BOUGRAS** : départ en retraite le 1er juillet 2022. Nommée sur la collectivité de Roullet St Estèphe le 01/09/20008. Agent polyvalent de services aux écoles (notamment sur la surveillance de cours, le ménage en maternelle et la garderie).
- **Marie-Hélène ROY :** départ en retraite le 1er août 2022. Nommée sur la collectivité de Roullet St Estèphe le 01/03/2004. Agent polyvalent de services aux écoles (rattachée à l'école de St Estèphe sur l'entretien de la cantine, des classes et la restauration).
- **Marie-José LIAUD :** départ en retraite le 1er septembre 2022. Nommée sur la collectivité de Roullet St Estèphe le 01/06/1997. Agent polyvalent de services aux écoles et d'entretien des salles communales (notamment l'entretien de la mairie, la restauration en maternelle et l'entretien des classes).

Moment convivial organisé le mercredi 22 juin à la suite d'une réunion d'équipe.

De gauche à droite : Gérard ROY maire, Marie Hélène ROY, Catherine CHAUMEAU, Michelle MONDOUT conseillère RH, Véronique BARBAT adjointe affaires sociales et RH, Marie Josée LIAUD, Patricia BOUGRAS, Anne Gaëlle BIBARD responsable RH écoles.

DÉPARTS

• Valérie MAHAUDEAU

Valérie est arrivée à la mairie pour une période d'essai de 6 mois, a occupé les fonctions d'agent administratif au pôle citoyen, accueil du public. Très investie dans le milieu social et environnemental, Valérie a décidé de ne pas renouveler son contrat pour des activités plus en rapport avec ses convictions.

«Cette expérience à la mairie de Roullet a été riche d'expériences pour moi et j'ai apprécié le travail mené avec l'équipe. Je vous souhaite une bonne continuation dans les actions menées par le groupe Culture (celles en cours et à venir).
Au plaisir de se revoir». ***Valérie***

• Loïc RAVET :

Au revoir et bonne continuation à Loïc qui est parti vers une autre collectivité. Loïc RAVET a quitté les Services Techniques le 20 mai 2022, il avait été recruté en septembre 2020 et il est aujourd'hui à la ville d'Angoulême.

Marie-Emanuelle, Stanislas et Loïc

ARRIVÉES

• Célia POIBLEAU - Arrivée le 16/05/2022

« J'ai travaillé 3 ans à Nautilis en tant qu'agent d'accueil polyvalent puis j'ai découvert grâce à la Charente Libre, la formation de secrétaire de mairie : collaborateur des collectivités territoriales qui venait d'être créée au Campus des Valois à la Couronne.

Cette formation a durée 7 mois. J'ai pu effectuer des stages dans différentes structures et parmi elles, celle de la Couronne où on m'a proposé un poste de remplacement de 2 mois et demi à l'état civil.

Mon contrat terminé, nous avons eu avec mon compagnon, notre bébé.

Lors de mon congé maternité, j'ai recherché via le site «Emploi territorial16», un poste qui correspondait à mes attentes et à mon appétence pour l'état civil. J'ai donc postulé à la mairie de Roullet au départ pour le poste d'assistante administrative pour les services techniques, et Valérie a quitté son poste donc on m'a redirigé naturellement vers celui-ci».

• Émilie PENAUD :

«Engagée en 2008 comme agent contractuelle à la Région Poitou-Charentes, j'ai assuré plusieurs remplacements en tant que secrétaire de service, secrétaire de direction et assistante de gestion.
En 2016, j'ai été recrutée pour gérer un commerce de billard sur Angoulême durant quatre ans.
Par la suite, je suis allée travailler chez un fournisseur de pièces détachées automobile.
J'ai postulé à la Mairie de Roullet Saint Estèphe car ces différentes expériences m'ont permis de réaliser que mes compétences sont plus adaptées aux tâches relatives à un organisme public.»

Emilie PENAUD
Assistante de Gestion Administrative des Services Techniques
Mairie de Roullet St-Estèphe
42 rue Nationale - 16440 ROULLET ST-ESTEPHE
Tél. : 05 45 66 31 76 - ctm@roulletestephe.fr

ÉCOLES - INFOS RENTRÉE SCOLAIRE 2022

Après deux années scolaires compliquées et un été 2022 très chaud les enfants vont reprendre le chemin de l'école. Cependant, les élèves ont pu réaliser des sorties scolaires en lien avec les projets pédagogiques.

Pour cette nouvelle année scolaire, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre, à titre expérimental, la tarification sociale pour la restauration scolaire (voir explications dans l'article) tout en respectant la loi Egalim.

La municipalité continuera de maintenir une qualité d'accueil dans ses écoles et soutient les équipes enseignantes de par les différents projets scolaires (transports, classes transplantées, apprentissage de la natation…).

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Comme l'année précédente, **le temps scolaire se déroulera sur 4 jours**.

Horaires de classes :	Début de classe	Fin de classe
Ecole Charles Perrault (maternelle)	8h30	16h15
Ecole Marcel Pagnol (Roullet)	8h30	16h15
Ecole Jean-Jacques Rousseau (Saint-Estèphe)	8h45	16h15

L'accueil des enfants par les enseignants se fait 10 minutes avant la classe.

Pendant la pause méridienne, les enfants des 3 écoles pourront participer à des activités encadrées par des animateurs d'Effervescentre. **Aucune participation financière ne sera demandée aux familles.**

Cependant, tous les enfants ne pourront pas bénéficier de ces activités en même temps, des groupes différents seront constitués :

- 2 fois par semaine, le mardi et le jeudi pour les enfants de l'école Charles Perrault,
- 2 fois par semaine, le jeudi et le vendredi à l'école Jean-Jacques Rousseau,
- tous les jours à l'école Marcel Pagnol.

Ces animations appréciées de vos enfants seront reconduites pour cette année scolaire.

EFFECTIFS ET ENSEIGNANTS

Pour l'école maternelle, les effectifs prévus pour cette rentrée restent stables par rapport à l'an dernier, 124 élèves inscrits.

Pour l'école élémentaire les prévisions de rentrée sont en hausse : 233 élèves inscrits (contre 216 à la rentrée 2021).

Les enfants de l'école maternelle seront répartis dans 5 classes.

Les enfants des écoles élémentaires seront répartis dans 10 classes soit 2 classes par niveau. En effet, la commune de Roullet Saint-Estèphe s'est vu attribuer un enseignant supplémentaire pour la rentrée avec l'ouverture temporaire d'une classe. Le maintien de cette classe sera définitif si les effectifs sont maintenus pour la rentrée 2023.

Madame Laurence David, enseignante du CP a fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons une agréable et longue retraite. Elle sera remplacée par M^me^ Marie-Laure Brodu-Manguy qui a déjà enseigné à l'école maternelle de Roullet. Le nom de l'enseignant pour l'ouverture de classe n'était pas connu en juin.

PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

L'accueil périscolaire des enfants de maternelle se fait dans une salle à côté de l'accueil du périscolaire élémentaire (école Marcel Pagnol).

Le service est ouvert de 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour rappel, le périscolaire est géré par Effervescentre, une inscription préalable est nécessaire afin de prévoir le nombre d'encadrants suffisant sur ces temps.

Le centre de loisirs de Roullet sera ouvert le mercredi toute la journée, l'inscription est à faire auprès d'Effervescentre.

Site : **http://www.effervescentre.fr**

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

Pour l'année scolaire 2022-2023, ce sont 2 classes de CE1 qui bénéficieront d'un cycle de 10 séances d'enseignement de la natation.

Ces cours seront encadrés par un maître-nageur ainsi que par les enseignants.

TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Comme tous les étés, la commune met en œuvre les gros travaux dans les écoles.

A l'école Charles Perrault, une nouvelle cabane à vélos a été installée dans la cour afin de remplacer l'ancienne devenue trop vétuste.

A l'école Marcel Pagnol, de gros travaux de peinture ont été réalisés ainsi que le réaménagement d'une salle de classe pour son ouverture.

A la cantine de Roullet, un changement de sauteuse a été réalisé.

A Jean-Jacques Rousseau, le sol de la salle de classe de Madame Lalue a été refait.

Des travaux d'aménagement, d'électricité et de menuiserie ont été réalisés dans les différentes écoles par les agents des services techniques de la commune. Tout au long de l'année les agents municipaux des services techniques interviennent dans les écoles afin de maintenir un équipement accueillant et fonctionnel.

Des acquisitions de mobiliers, sur demande des enseignants, ont également été réalisées.

AIRE COUVERTE DE SPORT

Les enfants des écoles du bourg de Roullet utilisent très régulièrement l'aire couverte de sport à Montplaisir. Ils s'y rendent à pieds par un chemin balisé et sécurisé.

RESTAURATION SCOLAIRE

Toujours soucieuse de l'équilibre alimentaire pour vos enfants, la commune met dans les menus des produits bio et des aliments de producteurs locaux.

Les menus sont établis par la commission des menus qui se réunit tous les mois et ouverte aux parents.

Si vous souhaitez participer à cette commission, veuillez-vous faire connaître auprès de la mairie. Les menus sont consultables sur le site internet de la commune **http://www.roullet-saint-estephe.fr** rubrique « Enfance-jeunesse – menus ».

Depuis le 1er janvier 2022, l'article 24 de la loi Egalim impose à la restauration collective publique de proposer au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio. Et lorsque l'on parle de produits durables qualité, il s'agit entre autres de produits bénéficiant :

- de signes officiels de qualité comme les appellations d'origine protégée (AOP), le Label Rouge, l'indication géographique protégée (IGP) ou encore l'agriculture biologique
- de mentions valorisantes (spécialité traditionnelle garantie, HVE, les produits fermiers…)
- Les produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel Pêche durable

A ce jour, la restauration scolaire de Roullet Saint-Estèphe a servi à ses convives :

- 55% de produits durables dont 24% de produits bio.

Le conseil municipal du 10 mai 2022 a voté la mise en place d'une tarification sociale grâce au soutien financier de l'État. La commune maintiendra la tarification tant que celle-ci bénéficiera du soutien financier (loi de finances votée tous les ans). La convention signée avec l'État est d'une durée de trois ans.

ÉCOLES - INFOS RENTRÉE SCOLAIRE 2022

TARIFICATION SOCIALE RESTAURATION SCOLAIRE

3 tarifs seront mis en œuvre à compter du 1er septembre 2022 :

Tranche/Tarif	Quotient Familial [1]	Prix du repas facturé	Coût mensuel forfaitaire facturé (base 10 mois)
1	Inférieur à 0,75 SMIC [2]	0,70 €	10,00 €
2	Entre 0,75 SMIC et 1 SMIC	1,00 €	14,40 €
3	Supérieur à 1 SMIC	2,85 €	41,00 €

[1] Montant déterminé par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) – Justificatif à fournir à la mairie dès la rentrée scolaire.

[2] Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance : 1 329,06 € au 1er août 2022

En l'absence de justificatif (notification du quotient familial de la CAF) le tarif 3 sera facturé.

Autres tarifs de la restauration scolaire :

- enseignants, stagiaires rémunérés : 6,14 €
- stagiaires non rémunérés : gratuit.

Dégressivité : ½ tarif à compter du 3ème enfant inscrit à la cantine.

TRANSPORT SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2018, les usagers des transports scolaires s'engagent à respecter la charte de l'usager scolaire. Ce document est remis à chaque utilisateur lors de l'inscription au service de transport scolaire.

La commune dispose de deux circuits de ramassage scolaire. Pour l'année scolaire 2021-2022, environ 40 enfants ont utilisé le service par mois.

TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES

Les tarifs pratiqués à la rentrée scolaire seront les suivants :

- Abonnement mensuel : 24 €
- Abonnement uniquement matin ou uniquement soir : 13 €

Dégressivité : ½ tarif à compter du 3ème enfant inscrit au service de transport scolaire.

Je vous souhaite à toutes et à tous, enfants, parents, enseignants une bonne rentrée scolaire.

Sabrina AFGOUN,
adjointe aux affaires scolaires

Les écoles de Roullet se sont refait une beauté

***Avant et après* • Travaux réalisés par l'entreprise locale de peinture Papin/Chaussepied**

RÉTROSPECTIVE ÉCOLES

LES NUITS DE LA LECTURE

Le 6 mai 2022, pour sa 6ème édition, la Nuit de la Lecture, sur le thème «Aimons toujours, Aimons encore» à l'initiative de Mme Degrande, directrice de l'école maternelle Charles Perrault, a pris la forme d'une grande déambulation dans le bourg de Roullet, avec étapes en divers points stratégiques (hall maison de retraite, place Maison pour Tous, cour du presbytère….) avec au programme: atelier de sérigraphie, lecture d'albums et de comptines, jeux de doigts (préparés en classe par les élèves), représentation théâtrale «la femme aux mains de lumière» par la troupe «Le théâtre en miette», lecture dessinée par Afif Khaled (un auteur de BD), promenades en calèche par l'association Rouler à cheval, chansons d'amour par une chorale mais aussi et surtout participation active des enfants de maternelle et des parents à des productions artistiques collectives. Cette soirée était organisée en partenariat avec la commission Culture et les services techniques de la commune, Effervescentre, Papillon Lecture, la médiathèque de Mouthiers, les enseignants de l'école maternelle et l'APE. Une belle réussite.

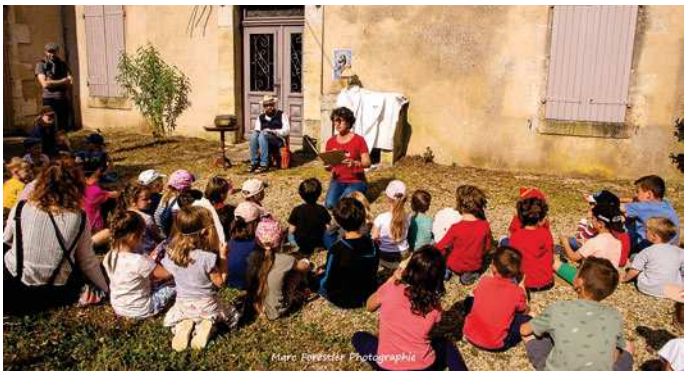

TRAVAUX PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre des travaux pédagogiques de l'année sur l'environnement, le cycle des déchets de la collecte au traitement et leur valorisation, les élèves de CE2 de l'école Marcel Pagnol de Roullet, en équipes, ont arpenté divers secteurs de la commune, les zones artisanales, le centre bourg et sa périphérie, à la recherche des détritus. Fiers de leur collecte, ceux-ci ont posé pour une photo souvenir de leur action citoyenne et exemplaire.
UN GRAND BRAVO. Qu'ils en soient FÉLICITÉS.

PERMIS PIÉTONS : 100 % DE RÉUSSITE

Les écoliers de CE2 des classes de Roullet (Mme Chesson) et de Saint-Estèphe (Mme Lalue) étaient très fiers de montrer leur diplôme sous l'arbre centenaire de la cour de récréation de l'école J.Jacques Rousseau. 38 élèves étaient présents ce lundi 4 juillet (sur 52 élèves que comptent les 2 classes) pour passer leur épreuve écrite, supervisée par le gendarme Loisillon de la brigade des Côteaux du Blanzacais, après une formation de plusieurs semaines à l'apprentissage des règles essentielles d'un bon piéton. Des récompenses furent remises à chacun, avant un gouter fort apprécié pendant lequel de biens utiles conseils furent renouvelés à tous avant le départ en vacances. Avec le parrainage de la Gendarmerie nationale, de la Sécurité routière, de l'AMF et de la MAIF + ministères de l'intérieur, de l'Education Nationale. FÉLICITATIONS À TOUS.

FÊTES DES ÉCOLES

ÉCOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU de Saint-Estèphe

Vendredi 24 juin, tous à la salle des fêtes de Roullet pour cet après-midi festif de fin d'année pour les écoliers de Saint-Estèphe pour résoudre une énigme oh combien mystérieuse *«Qui est l'assassin ?»*, fil conducteur d'un spectacle haut en couleurs, prétexte à de nombreuses scènettes, avec l'appui du public enthousiaste tout acquis aux prestations des enfants.

ÉCOLE MARCEL PAGNOL de Roullet

Lundi 27 juin dès 16h30, parents, enfants, enseignants, représentants de la mairie se sont retrouvés aux PORTES OUVERTES de l'école Marcel Pagnol pour apprécier les travaux effectués en classe ainsi que les productions réalisées dans le cadre des différents projets scolaires. A 17h30 les élèves musiciens de la Classe Orchestre ont proposé leur concert, encadré par les enseignants du conservatoire Gabriel Fauré d'Angoulême. Un goûter préparé par notre cuisinier Yannick (Dubreuil) a été offert aux enfants, ainsi qu'aux frères et soeurs des écoles de Roullet, accompagné de boissons fraîches préparées par les élèves. Beaucoup de soleil à l'extérieur comme dans les cœurs a accompagné ce délicieux moment d'échanges. **L'équipe enseignante remercie tous les parents qui ont aidé tout au long de l'année dans les diverses activités proposées aux enfants et qui participent de manière active et constructive à la vie de l'école.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

1- Décision de déclassement du domaine public - Parcelles E 688-137-136

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre d'un projet mixte de construction de logements et de commerces sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe et suite à l'appel à projet lancé par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) remporté par le groupe AMETIS, il est notamment projeté la cession au profit du groupe AMETIS :

- Par l'EPFNA des parcelles cadastrées section E numéros 645, 760, 864, situées sur la commune de Roullet Saint-Estèphe ;
- Par la commune de Roullet-Saint-Estèphe les parcelles cadastrées section E numéros 688, 137 et 136, situées sur la commune de Roullet Saint-Estèphe.

Aux termes d'une délibération en date du 13 avril 2022, reçue en préfecture le 20 avril 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Roullet-Saint-Estèphe ont délibéré à l'unanimité et approuvé la cession des parcelles cadastrées section E numéros 645, 760 et 864, et appartenant à l'EPFNA.

Il a toutefois été constaté, dans le périmètre de l'emprise du projet, l'appartenance au domaine public de la Commune des parcelles cadastrées section E numéros 688, 136 et 137, en raison de leur usage de parking.

Conformément à l'article L.3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les biens de personnes publiques qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.

Conformément à l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Afin de régulariser le projet de cession susvisé, il convient d'approuver la désaffectation et le déclassement des biens désignés ci-dessus (parcelles E688-136-137) et faisant partie du domaine public de la Commune de Roullet Saint Estèphe.

Vu l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, visant les dispositions relatives aux déclassements et aux cessions des biens dépendant du domaine public,

Vu l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, relatif au déclassement d'un bien appartenant à une personne publique n'étant plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE du principe de la désaffectation des biens ci-avant désignés, n'étant affectés à aucun service public ou à l'usage direct du public, lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2022, DONNE son accord de principe pour DÉCLASSER du domaine public ces biens désaffectés, lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2022. Un plan cadastral matérialisant lesdites parcelles est joint, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à la régularisation de la cession des parcelles cadastrées Section E n°688, 136 et 137, conformément au plan ci-annexé, moyennant le prix de 1€ (UN EURO).

2- Création d'une servitude pour implantation d'un ouvrage ENEDIS parcelle 313 G 570

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération D-2021-3-7 du 9 mars 2021 la commune a donné son accord pour la conclusion d'un bail emphytéotique avec CVP SUN dans le cadre de la création du parc photovoltaïque sur la parcelle 313 G 570 sise à la Borne à Berniard.

Le bail emphytéotique a été signé par-devant Maître Paul CHAUVEAU, notaire à ROULLET SAINT- ESTEPHE (16440), le 21 juillet 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention doit être signée avec ENEDIS pour l'implantation d'un ouvrage sur cette parcelle.

Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la signature de ladite convention de servitude, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment la convention de servitude.

3- Actualisation des commissions municipales et désignation de leurs membres

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil peut instaurer des commissions, soit permanentes (durant tout le mandat, par exemple sur les finances, l'urbanisme, la sécurité publique, les affaires culturelles…), soit temporaires (consacrées à un seul objet). Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal et c'est au sein de ces commissions que le travail d'élaboration des délibérations est effectué. Elles sont composées exclusivement des membres du Conseil Municipal et c'est le Conseil Municipal qui fixe leur composition

Dans les communes de 1000 habitants et plus, la représentation à la proportionnelle est obligatoire en leur sein. Présidées de droit par le Maire, elles sont chargées d'instruire les dossiers soumis au Conseil Municipal et élaborent un rapport communiqué à l'ensemble du Conseil, ce dernier étant seul habilité à prendre les décisions finales.

Il est proposé de retenir des commissions suivantes :

- Voirie – Eaux pluviales – Assainissement
- Enfance – Jeunesse
- Urbanisme
- Vie associative
- Management
- Finances
- Affaires sociales

Monsieur le Maire propose de retenir les groupes de travail suivants :

- Economie – Commerces
- Communication – Vie locale – Sécurité
- Patrimoine – Culture - Tourisme
- Mobilités
- Agriculture – Eaux – Aménagement foncier
- Santé – Santé environnementale
- Projet – Efficacité – Service (PES)

PAS DE DÉLIBERATION

4- Tarification ramassage scolaire année 2022/2023

Monsieur Le Maire informe les Conseillers que depuis plusieurs années les tarifs du ramassage scolaire n'ont pas évolué. Le coût d'un abonnement mensuel est de :

- 23 € pour un transport matin et soir
- 12 € pour un transport UNIQUEMENT le matin ou le soir
- Dégressivité de 50 % de l'abonnement dès le troisième enfant inscrit au service de ramassage scolaire.

Tableau des dépenses et recettes pour 2020 et 2021 :

	2020		2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ramassage scolaire – Transport Citram	43 200 €		48 766 €	
Subvention Grand Angoulême		14 365 €		14 082 €
Facturation Familles		4 319 €		7 092 €
Reste à charge pour la commune	24 515 €		27 591 €	
Coût du transport par élève	1 281€ (33 usagers)		1 283 € (38 usagers)	
Reste à charge par élève (pour la commune)	742 €		726 €	
Part famille	10,2 %		14,5 %	
Part Grand Angoulême	33,1 %		28,9 %	
Part communale	56,7 %		56,6 %	

La commission scolaire s'est réunie le 14 avril 2022 et a fait le constat que le service de transport était peu utilisé. Le manque d'accompagnants freine les familles à mettre leurs enfants dans le bus, notamment les plus petits. La commission des Ressources Humaines sera sollicitée pour étudier le recrutement (service civique ?) ou la mise à disposition d'agents communaux pour accompagner les élèves pendant le transport. Une information sur le service de transport devra être faite avant les grandes vacances scolaires ainsi qu'un rappel à la rentrée de septembre.

Pour l'année 2022, au vu de l'inflation (augmentation des salaires et du prix du carburant), le coût du transport va de fait augmenter.

La commission propose de réévaluer les tarifs des abonnements de transport scolaire applicables à la rentrée de septembre 2022, à savoir :

- 24 € pour un transport matin ET soir
- 13 € pour un transport UNIQUEMENT le matin ou le soir
- Dégressivité de 50% de l'abonnement dès le troisième enfant inscrit au service de transport scolaire communal.

Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la proposition de la Commission Scolaire concernant la réévaluation des tarifs des abonnements de transport scolaire communal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5- Tarification sociale des cantines année 2022/2023

Monsieur Le Maire rappelle que l'État s'engage au travers d'une convention pluriannuelle à verser une aide aux collectivités pendant 3 ans, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finance initiale. Pour y prétendre les communes doivent être éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale. Roullet Saint-Estèphe figure sur la liste.

Une subvention de 3€ (depuis le 1er janvier 2021) est versée par l'Etat pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles. Les repas concernés sont ceux des élèves de toutes les écoles du 1er degré (maternelles / élémentaires) qu'ils résident ou non dans la commune. Les services de restauration scolaire doivent proposer au moins 3 tranches de tarification, soit 3 tarifs distincts, en fonction des revenus ou du quotient familial, dont au moins 1 inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.

La convention est pour 3 ans et court à partir de la date de signature.

Le sujet a été présenté lors d'une réunion de municipalité et les élus ont accepté que la commission scolaire travaille sur ce projet.

Afin d'avoir une base de travail, la commune s'est rapprochée de la Caisse d'Allocations familiales de La Charente pour connaître les quotients familiaux des familles Roulletoises.

Lors de la commission scolaire du 7 mars 2022, après en avoir débattu, la commission propose d'appliquer la tarification sociale pour les foyers dont le quotient familial se situe en dessous du SMIC* soit environ les deux tiers de la population de Roullet Saint-Estèphe.

Les 3 tarifs suivants sont proposés au Conseil Municipal avant la demande de soutien à l'Etat. La délibération devra être jointe à la demande de conventionnement.
La commission souhaite que ces tarifs soient mis en application à la rentrée de septembre 2022.

Tranche / Tarif	Quotient familial (QF)	Valeur du QF	Prix du repas facturé	Tarif forfaitaire (base annuelle de 144 jours et 10 mois de facturation)
1	Inférieur à 0,75 SMIC* QF<0,5 SMIC*	951 € maximum	0,70 €	10 € par mois
2	Supérieur ou égal à 0,75 SMIC* et inférieur à 1 SMIC* 0,75≥QF<1SMIC*	1268 € maximum	1 €	14,40 € par mois
3	Supérieur ou égal à 1 SMIC* QF≥1 SMIC*	A partir de 1269 €	2,85 €	41 € par mois

Monsieur Le Maire précise, toutefois, qu'il s'agit d'une aide temporaire et qui a une durée de 3 ans maximum en fonction des crédits inscrits lors de la loi de finance.
Les familles devront fournir au service de la mairie le justificatif du quotient familial. En cas d'absence du document, le tarif de la tranche 3 sera appliqué.
Une dégressivité de 50% sera accordée à partir du 3ème enfant inscrit au service de restauration scolaire.
Un point de vigilance est à noter quant à l'augmentation des coûts des denrées et des fluides (gaz, électricité) qui risque d'impacter fortement le coût de revient d'un repas.
Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la proposition de la Commission Scolaire concernant la tarification sociale des cantines, AUTORISE Monsieur Le Maire à soumettre la demande de conventionnement auprès des services de l'État, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6- Révision du règlement intérieur cantine

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement intérieur de la cantine stipule que la facturation du service de restauration scolaire est forfaitaire et que seules les absences supérieures à une semaine sont déduites sur présentation d'un certificat médical.
La commune ayant fait le choix de mettre en œuvre la tarification sociale, il est donc judicieux de revoir la facturation selon les 2 propositions suivantes :
• une facturation forfaitaire
• une facturation réelle (journalière) avec un état de présence quotidien de l'élève à la cantine.
Après en avoir débattu, la commission scolaire, en date du 07 mars 2022, propose de modifier le règlement intérieur de la restauration scolaire et indiquant les nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2022 et que la facturation sera établie chaque mois sur la base d'un forfait mensuel. Les jours d'absences seront déduits de la facture conformément au règlement.

Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la proposition de la commission scolaire quant à la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.

7- Suppression Régies de location des salles communales et de la benne d'enlèvement des déchets verts

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 07 avril 1993 et du 26 mars 2009 ont été prises des délibérations instituant une régie de recettes pour les locations de salles et une autre pour la benne d'enlèvement des déchets verts.
Suite à une évolution du dispositif de paiement et à l'adhésion de la collectivité au nouveau dispositif PayFIP, les usagers pourront dès le 10 mai 2022 régler les factures des locations par carte bancaire, prélèvement …
Dans ce cadre, la chaine de recouvrement doit être adaptée afin que les titres soient transmis à la DGFIP sous format dématérialisé ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) l'envoi des factures sera donc traité directement par les services de la DGFIP qui en assureront le recouvrement.
Il y a lieu, en conséquence, de supprimer ces régies de location des salles communales et de la benne d'enlèvement des déchets verts, et de mettre fin par arrêté aux fonctions des régisseurs titulaires et suppléants.

Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de supprimer les régies de recettes pour l'encaissement des produits de la location des salles communales et de la benne d'enlèvement des déchets verts, DIT que ces régies seront supprimées au 10 mai 2022, AUTORISE Monsieur Le Maire à établir et signer tous documents pour la mise en application de cette décision.

8- Suppression Régie Cimetière

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une régie de recettes pour l'encaissement des produits du cimetière avait été créée par décision du Maire en date du 02 juin 2020.
Suite à une évolution du dispositif de paiement et à l'adhésion de la collectivité au nouveau dispositif PayFIP, les usagers pourront dès le 10 mai 2022 régler les produits du cimetière (concessions, columbariums, cavurnes, plaques mémorial, monuments funéraires) par carte bancaire, prélèvement …
Dans ce cadre, la chaine de recouvrement doit être adaptée afin que les titres soient transmis à la DGFIP sous format dématérialisé ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) ; l'envoi des factures sera donc traité directement par les services de la DGFIP qui en assureront le recouvrement.
Il y a lieu, en conséquence, de supprimer cette régie Cimetière et de mettre fin par arrêté aux fonctions des régisseurs titulaires et suppléants.

Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des produits, DIT que cette régie sera supprimée au 10 mai 2022, AUTORISE Monsieur Le Maire à établir et signer tous documents pour la mise en application de cette décision.

9- Tarification location des salles communales et de la benne d'enlèvement des déchets verts

Monsieur Le Maire précise qu'il convient d'actualiser les tarifs et modalités de location des salles communales et de la benne d'enlèvement des déchets verts.
Cette nouvelle grille a reçu l'accord de la commission correspondant et des membres du bureau «Municipalité».

Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les tarifs et modalités des locations tels qu'ils figurent aux tableaux ci-annexés, PRÉSICE que ces tarifs seront applicables à compter du 10 mai 2022.

10- Tarification Produits du Cimetière

Monsieur Le Maire précise que suite à la suppression de la régie, il convient de réactualiser tarifs et modalités pour l'acquisition des produits du cimetière (concessions, columbariums, cavurnes, plaques mémorial, monuments funéraires).

Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les tarifs et modalités d'acquisition tels qu'ils figurent au tableau ci-annexé, PRÉSICE que ces tarifs seront applicables à compter du 10 mai 2022.

11- Tarif signalétique des commerçants et artisans

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, une campagne d'unification de la signalétique des commerces et artisans a été lancée par la Commune pour se mettre en conformité avec le Règlement Local de la Publicité Intercommunale.
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société ABK6 domiciliée sur la Commune de Claix a souhaité poser de la signalisation sur notre Commune. Un accord a donc été donné en lui indiquant que cette signalisation se devait de respecter notre règlement communal, et que dans ce cas, ils devraient pour cela régler le prix des lames de signalisation que nous leur fournissions.
Monsieur le Maire propose donc que la Société ABK6 règle la somme de 470,88 € correspondant au montant de l'achat de ces lames.

Cet exposé entendu, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le règlement de la somme de 470,88€ correspondant au montant de l'achat des lames de signalisation, par la Société ABK6.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

1- Acquisition parcelle D544 – Extension des ateliers des Services Techniques

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'un projet d'extension des ateliers des Services Techniques est envisagé. A ce titre, une rencontre entre les consorts L. et la commune a eu lieu courant avril dernier afin de visiter des locaux leur appartenant sis 4 Rue des Ateliers, parcelle D 544.
Cette rencontre a permis également de s'accorder sur les conditions d'achat de ce bâtiment constitué d'une partie bureaux d'environ 300 m2 répartis au rez-de-chaussée et à l'étage puis d'une partie hangar/atelier d'environ 485 m2 avec accès indépendant et stationnements.
Le prix de vente est fixé à 350 000€. Les vendeurs ont accepté que la commune verse 4 000€/mois à compter du 1er du mois qui suivra la signature de l'acte et que le solde soit payé en juillet 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal SE PRONONCE sur l'acquisition de la parcelle D 544, VALIDE les conditions d'achat pour un montant total de 350 000€, soit 4 000€/mois à compter du 1er du mois qui suivra la signature de l'acte et le solde à payer en juillet 2026, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

2- Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du code de l'environnement, celui-ci peut sur le territoire de la commune, proposer au Conseil départemental l'inscription de chemins ruraux (CR) au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
Cette loi dispose notamment que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire

de substitution. De même, la suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal, qui doit avoir proposé au Conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE l'inscription des chemins suivants au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Dénomination précise du CR ou de la partie du CR inscrite :

- CR dit Chemin Boisne entre la limite de commune de Birac et la limite de commune de Claix
- CR non dénommé entre le CR dit Chemin Boisne et la RN n°10
- CR non dénommé entre le CR dit Chemin Boisne et la VC n°224
- CR dit Grande Allée du Pérat entre la RD n°22 et la VC n°224 puis entre la RN n°10 et la RD n°22
- CR n°2 de chez Moizant au Bourg entre la RD n°22 et la VC n°228 puis entre la VC n°229 et la RN n°10
- CR de la Boucharderie entre le CR n°2 de chez Moizant au Bourg et la VC n°227
- CR non dénommé entre la RN n°10 et la limite de commune de Claix au droit de la parcelle n°313 ZH 19
- CR de chez Charrier à Claix entre la RD n°7 et la RD n°424
- CR des Menanteaux entre le CR dit Grande Allée du Pérat et la parcelle n°313 ZO 104
- CR non dénommé entre la CR dit Grande Allée du Pérat et la VC n°219
- CR de chez Chotard à Pondeville entre le CR dit Chemin Boisne et la RD n°22
- CR dit de Longeville entre la RD n°22 et la RD n°42
- CR de chez Thibeau à la Bonde entre la VC n°229 et le CR dit de Longeville
- CR dit du plantier de prés Pascaud entre la RD n°22 et le CR de chez Thibeau à la Bonde
- CR non dénommé entre la RD n°22 et la RD n°22
- CR de Chardin au Bourg entre la VC n°219 et la VC n°275
- CR de la Charlotterie à Roullet entre la RD n°424 et la RD n°7
- CR de chez Gaillot entre la RD n°424 et le CR de la Charlotterie à Roullet
- CR non dénommé entre le CR de chez Gaillot et la VC n°231
- CR non dénommé entre la RD n°42 et la RD n°699
- CR dit des Valandreaux entre la VC n°272 et la limite de commune de Châteauneuf sur Charente
- CR dit du Bois de Blanche Fleur entre la RD n°699 et la RD n°699
- CR non dénommé entre le CR de la RD n°699 au Bourg et la VC n°7
- CR de la Bonde à chez Besson entre la RD n°42 et la RD n°7 puis entre la RD n°7 et la Rue du Champ de Goumeau
- CR de l'Angle aux Bertonnières entre le CR de la Bonde à chez Besson et la VC n°209
- CR non dénommé entre le CR de chez Besson aux Bergerons le CR de Saint Estèphe à Badorit
- CR de Saint Estèphe à Badorit entre la RD n°425 et le CR non dénommé entre la VC n°211 et le CR de Saint Estèphe à Badorit
- CR non dénommé entre la VC n°211 et le CR de Saint Estèphe à Badorit
- CR des Chateliers à Fustifort entre l'Impasse des Chateliers et la Route des Groies de Fustifort
- CR non dénommé entre le CR des Chateliers à Fustifort et l'Impasse des Renardières
- CR des Carrières à Fustifort entre la RD n°425 et la Route des Groies de Fustifort
- CR non dénommé entre le CR des Carrières à Fustifort et l'Impasse du Puits des Ribots
- CR non dénommé entre la RD n°425 et l'Impasse de Badorit
- CR de la Lagune entre la RD n°425 et la Route de la Vallée Noire
- CR dit du Bois des Aubreaux entre la VC du Plessis et la VC n°256
- CR non dénommé entre le CR dit du Bois des Aubreaux et la VC n°255
- CR dit Ancien Chemin de Blanzac à Angoulême entre la route de la Raberie et le CR non dénommé puis entre la VC n°241 et le CR des Rochereaux à Gersac
- CR non dénommé entre le CR dit Ancien Chemin de Blanzac et l'Allée du Parc
- CR n°4 des Rochereaux à la RN n°10 entre la VC n°103 et la RD n°42
- CR des Rochereaux à Gersac entre la VC n°241 et le CR de Clérignac aux Girauds
- CR de Clérignac aux Girauds entre le CR des Rochereaux à Gersac et la VC dite de Clérignac
- CR du Pas de la Chaussée aux Baudries entre la VC n°4 et la VC n°202
- CR non dénommé entre la parcelle la VC n°4 et la parcelle B0710 sise sur la commune de Claix
- CR non dénommé entre CR de l'Angle aux Bertonnières et l'Impasse du Maine Michaud
- CR dit chemin de la prairie de Roullet entre CR de la Lagune et la Route de la Vallée Noire
- CR dit du chemin des Barbots entre le CR de la Lagune et l'impasse des Barbots
- CR dit rue du Lavoir entre la VC dite route des Barbots et la VC dite route du champ au Roc
- CR dit du Marais de Pontdeville entre la RD n°22 et le CR dit du plantier de Prés Pascaud
- CR dit chemin du Maine Beaupart entre le CR de chez Thibeau à la Bonde et la VC n°232
- CR dit des Saules entre le CR de chez Thibeau à la Bonde et la VC n°6
- CR dit des Grands paradis entre la VC n°233 et la VC n°7
- CR dit des Groies du Sablon entre la Route dite de Fustifort et la parcelle ZX 0006

Dénomination précise du CR ou de la partie du CR inscrite sous réserve de leur réouverture ou de leur régularisation :

- CR de chez Goin à Saint Georges entre la RD n°910 et la RD n°7
- CR de chez Chotard à Franche Caille entre le CR de chez Chotard à Pondeville et la VC n°274
- CR non dénommé entre la VC n°231 et la VC n°6
- CR de la RD n°699 au Bourg entre la RD n°699 et la RD n°42
- CR de Mosnac à Roullet entre la RD n°699 et la VC n°6
- CR non dénommé entre le CR de l'Angle aux Bertonnières et l'Impasse du Bois
- CR du Maine Michaud à Roullet entre le CR de l'Angle aux Bertonnières et le CR de chez Besson aux Bergerons
- CR de chez Besson aux Bergerons entre la RD n°7 et le CR de Saint Estèphe à Badorit

PRÉCISE, en ce qui concerne les chemins ruraux définis ci-dessus, la commune de Roullet Saint-Estèphe s'engage à :

- CONSERVER leur caractère public et ouvert ;
- EMPÊCHER l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- NE PAS ALIENER totalité ou partie des chemins ruraux définis ci-dessus ;
- MAINTENIR ou RÉTABLIR la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou en diminuer sensiblement la qualité ;
- AUTORISER le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée non motorisée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- INSCRIRE les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- INFORMER le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- ENTRETENIR ou FAIRE ENTRETENIR les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

3- Actualisation des commissions municipales et désignation de leurs membres

Lors du Conseil Municipal du 10 mai 2022, Monsieur Le Maire a rappelé que le Conseil pouvait instaurer des commissions, soit permanentes (durant tout le mandat, par exemple sur les finances, l'urbanisme, la sécurité publique, les affaires culturelles…), soit temporaires (consacrées à un seul objet). Ces dernières sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal et c'est au sein de ces commissions que le travail d'élaboration des délibérations est effectué. Elles sont composées exclusivement des membres du Conseil Municipal et c'est le Conseil Municipal qui fixe leur composition.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, la représentation à la proportionnelle est obligatoire en leur sein. Présidées de droit par le Maire, elles sont chargées d'instruire les dossiers soumis au Conseil Municipal et élaborent un rapport communiqué à l'ensemble du Conseil, ce dernier étant seul habilité à prendre les décisions finales.

Il est proposé de retenir des commissions suivantes :

- Voirie – Eaux pluviales – Assainissement
- Enfance – Jeunesse
- Urbanisme
- Vie associative
- Ressources Humaines
- Finances

Monsieur le Maire propose de retenir les groupes de travail suivants :

- Economie – commerces
- Communication – Sécurité
- Patrimoine – Culture - Tourisme
- Mobilités
- Agriculture – eaux – Biodiversité
- Santé – Santé environnementale
- Projet – Efficacité – Service (PES)

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la reconduction des commissions et groupes de travail existants.
- APPROUVE la création du Groupe de Travail Santé – Santé environnemental à compter du 1er/09/2022
- VALIDE l'actualisation des membres de ces Commissions et Groupes de Travail.

Commission Voirie – Eaux pluviales – Assainissement : Gérard ROY, Christian CUISINIER, Emmanuel PICHON, Bruno CHABOT, Didier CHAUMEAU, Bernard TRANCHET, Patricia THOMAS

Commission Enfance - Jeunesse : Gérard ROY, Sabrina AFGOUN, Stéphanie ANDRIEUX, Laura SIMONET, Emmanuel PICHON, Lucie LEVRARD, Christelle BOISSINOT, Philippe BOUSSARIE, Marie BILLOT, Jérôme ROUCHER

Commission Urbanisme : Gérard ROY, Bruno CHABOT, Christian CUISINIER, Patricia THOMAS, Gilles MOUSSION, Bernard TRANCHET, Didier CHAUMEAU.

Commission Vie associative : Gérard ROY, Marielle VICARD, Marc FORESTIER, Stéphanie ANDRIEUX, Cyril HAYS, Valérie MAZEAU, Philippe BOUSSARIE, Katia BEAUMATIN, Célia HELION, Christian CUISINIER.

Commission Ressources Humaines : Gérard ROY, Michelle MONDOUT, Véronique BARBAT, Marc FORESTIER, Cyril HAYS, Philippe BOUSSARIE, Célia HELION, Bruno CHABOT.

Commission Finances : Gérard ROY, Véronique BARBAT, Sabrina AFGOUN, Emmanuel PICHON, Christian CUISINIER, Bernard TRANCHET, Gilles MOUSSION.

GT Économie - Commerces : Gérard ROY, Emmanuel PICHON, Patricia THOMAS, Sabrina AFGOUN, Gilles MOUSSION, Marielle VICARD, Bruno CHABOT, Jérôme ROUCHER, Marie BILLOT, Célia HELION.

GT Communication - Sécurité : Gérard ROY, Gilles MOUSSION, Marc FORESTIER, Patricia THOMAS, Marielle VICARD, Bruno CHABOT, Emmanuel PICHON, Jérôme ROUCHER, Marie BILLOT, Valérie MAZEAU.

GT Culture – Patrimoine – Tourisme : Gérard ROY, Patricia THOMAS, Frédéric FAVIER, Marc FORESTIER, Stéphanie ANDRIEUX, Laura SIMONET, Cyril HAYS, Valérie MAZEAU, Gilles MOUSSION, Katia BEAUMATIN, Marie BILLOT, Célia HELION.

GT Mobilités : Gérard ROY, Gilles MOUSSION, Patricia THOMAS, Emmanuel PICHON, Marie BILLOT, Marc FORESTIER, Thierry COLOMBEIX.

GT Agriculture – Eaux – Biodiversité : Gérard ROY, Thierry CHARBONNAUD, Emmanuel PICHON, Philippe BOUSSARIE, Katia BEAUMATIN, Thierry COLOMBEIX, DIDIER CHAUMEAU

GT Projet - Efficacité - Service (PES) : Gérard ROY, Christian CUISINIER, Patricia THOMAS, Emmanuel PICHON, Bruno CHABOT, Michelle MONDOUT, Thierry CHARBONNAUD, Bernard TRANCHET

GT Santé - Santé environnementale : Gérard ROY, Michelle MONDOUT, Véronique BARBAT, Stéphanie ANDRIEUX, Laura SIMONET, Gilles MOUSSION, Marc FORESTIER, Katia BEAUMATIN, Thierry CHARBONNAUD

4- Budget Principal – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique qu'il manque des crédits spécifiques sur la ligne des dépôts et cautionnements afin de régulariser les remboursements de cautions de MME M. et M. L. suite à la vente des logements des écoles.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal.

Chapitre	Article	Nom	Fonction	+/-	Montant
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	020	+	696,30 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	20	-	696,30 €
TOTAL :					0,00 €

5- Subventions EFFERVESCENTRE

Il convient d'apporter des modifications à la délibération D 2022_4_9 du 13 avril 2022. Ainsi, en plus des montants votés le 13 avril 2022, il convient d'ajouter à l'article 6574 les montants suivants (déjà prévus au budget)

- Effervescentre - Pause Méridienne : 12 353 €
- Effervescentre - Culture : 35 080 €
- Effervescentre - Social : 18 067 €
- Effervescentre - Enfance Jeunesse : 27 024 € (dont 4 504 € solde 2021)

Ces montants ont été inscrits au budget.
Les autres dispositions de la délibération D_2022_4_9 sont inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE les modifications à la délibération D_2022_4_9 du 13 avril 2022 en ajoutant à l'article 6574 les montants ci-dessus.
Les élus souhaitent que les rapports d'activités soient donnés en temps et en heure. Le paiement de la totalité de la somme est soumis à la remise du rapport d'activité tel que mentionné par la convention d'objectif.

6- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distributions de gaz naturel

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

GRDF a fait parvenir à la commune les éléments permettant le calcul de cette redevance.

Au titre de l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel pour l'année 2022 :

- Longueur des canalisations à prendre en compte : 20 675 mètres,
- Taux retenu : 0.035€/m
- Taux de revalorisation cumulé au 01/01/2022 : 1.31
- RODP 2022 = ((20 675 * 0.035) + 100) *1.31 = 1 078.95€

Soit une recette totale de 1 079€.
(Conformément à l'article L2322-4 de Code Général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée)

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE cette redevance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022

1- Décision de déclassement du Domaine Public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un projet mixte de construction de logements et de commerces sur la commune de Roullet-Saint-Estèphe et suite à l'appel à projet lancé par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) et remporté par le groupe AMETIS, il avait notamment été projeté la cession au profit du groupe AMETIS :

- Par l'EPFNA des parcelles cadastrées section E numéros 645, 760, 864, situées sur la commune de Roullet Saint-Estèphe
- Par la commune de Roullet-Saint-Estèphe des parcelles cadastrées section E numéros 688, 137 et 136, situées sur la commune de Roullet Saint-Estèphe

Aux termes d'une délibération en date du 8 février 2022, reçue en préfecture le 16 février 2022, les membres du conseil municipal de la Commune de Roullet-Saint-Estèphe avaient délibéré à l'unanimité et approuvé la cession des parcelles cadastrées section E numéro 645, 760 et 864, et appartenant à l'EPFNA. Il a toutefois été constaté l'appartenance au domaine public de la Commune des parcelles cadastrées section E numéros 688,136 et 137, en raison de leur usage de parking.
Conformément à l'article L.3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les biens de personnes publiques qui relèvent du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.
Conformément à l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.
Afin de régulariser le projet de cession susvisé, il convient d'approuver la désaffectation et le déclassement des biens désignés ci-dessus et faisant partie du domaine public de la Commune de Roullet Saint Estèphe.
Vu l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, visant les dispositions relatives aux déclassements et aux cessions des biens dépendant du domaine public,
Vu l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, relatif au déclassement d'un bien appartenant à une personne publique n'étant plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,
À l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la désaffectation des biens ci-avant désignés, n'étant affectés à aucun service public ou à l'usage direct du public, VALIDE le déclassement du domaine public des biens désaffectés, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents nécessaires à la régularisation de la cession des parcelles cadastrée section E n°688, 136 et 137, conformément au plan ci-annexé, moyennant le prix de 1€ (UN EURO)

2- Avenant n°4 à la convention opérationnelle n°16-19-096 avec l'EPF

La commune de Roullet-Saint-Estèphe, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême et l'EPFNA ont signé le 20 mai 2019 une convention opérationnelle (n°16-19-096) visant la maîtrise foncière d'un ensemble foncier en vue de sa reconversion pour le développement d'une opération mixte à vocation commerciale et de logements et modifiée par trois avenants successifs. Cette convention sera échue le 10 mars 2025.

L'EPFNA a procédé aux acquisitions de trois propriétés :

- La parcelle cadastrée section E n°864, comprenant une maison de bourg, a été acquise amiablement le 16 septembre 2019.
- La parcelle cadastrée section E n°645, comprenant une maison individuelle d'habitation a été acquise par décision de préemption n°2025-25 en date du 11 février 2020
- La parcelle cadastrée section E n°760, comprenant un entrepôt en friche, a été acquise amiablement le 10 mars 2020,

Ce projet a nécessité de lourds travaux de démolition et de dépollution, réalisés par l'EPFNA et portant sur les parcelles E n° 864 et 645. Dans le cadre d'une consultation d'opérateurs, le Groupe AMETIS a été retenu pour la requalification de ce tènement foncier. Ce projet structurant a vocation à redynamiser le centre-bourg avec l'arrivée d'une nouvelle population et l'installation de nouveaux commerces et services de proximité. La commune de Roullet-Saint-Estèphe étant déficitaire au titre de la loi SRU, l'offre de logements intègrera 100 % de logements locatifs sociaux, dont une part destinée aux séniors.
Sur la base de ces éléments, la commune de Roullet Saint Estèphe a déposé un dossier «Fonds Friche». Désignée lauréate par l'Etat, elle a obtenu la somme de 299 000 € visant à absorber une partie du déficit de l'opération. La commune est le maître de l'ouvrage au titre de la subvention fonds friche et l'EPFNA porte le foncier en vue d'une rétrocession à l'opérateur AMETIS. Afin de mobiliser en tout ou partie la subvention, une avance de 30% maximum de son montant doit être versée à la commune de Roullet Saint Estèphe avant le 31 décembre 2022.
Au 1er juin 2022, l'EPFNA a dépensé un total de 821 796,27 € HT.
Il est donc proposé d'amortir le montant du reste à charge prévisionnel de 320 886,27 € HT (soit 385 063,52 € TTC), représentant le solde des frais dépensés par l'EPFNA, jusqu'au 31 décembre 2024, par annuités constantes (le montant des annuités est identique d'une échéance à l'autre, durant la durée de portage), de la manière suivante :

- avant le 15 décembre 2022, la collectivité verse à l'EPFNA la somme de : 106 962,09 € HT à laquelle s'ajoutera le montant de la TVA au taux en vigueur à la date d'émission de l'avis des sommes à payer ;
- avant le 15 décembre 2023, la collectivité verse à l'EPFNA la somme de : 106 962,09 € à laquelle s'ajoutera le montant de la TVA au taux en vigueur à la date d'émission de l'avis des sommes à payer ;
- avant le 15 décembre 2024, la collectivité verse à l'EPFNA la somme de : 106 962,09 € à laquelle s'ajoutera le montant de la TVA au taux en vigueur à la date d'émission de l'avis des sommes à payer ;

Dès lors, l'avenant proposé vise à intégrer un remboursement anticipé des sommes dépensées par l'EPFNA, pour cette opération, durant le portage et ainsi permettre à la commune de percevoir, notamment, l'avance de la subvention Fonds Friche.

À l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le principe du versement d'annuités à l'EPF à compter de 2022, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention opérationnelle, et tous documents y afférent.

3- Durée d'amortissement du versement du fonds de concours à Logélia.

Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable impose des comptes d'acquisition et d'amortissement.

Le champ d'application de l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles s'applique pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants.

Monsieur le Maire précise que l'assemblée délibérante doit statuer sur la durée d'amortissement du versement fonds de concours à Logélia (770€) pour la participation à la réalisation de logements sociaux sur le territoire communal.

La durée maximale d'amortissement préconisée est de 5 ans.

À l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire, FIXE à 5 ans la durée d'amortissement pour le fonds de concours versé à Logélia (770€).

4- Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Saint-Yrieix sur Charente sollicite l'accord du Conseil Municipal concernant l'application d'un tarif forfaitaire de 454.40€ par élève fréquentant les établissements publics préélémentaires et élémentaires de la commune de St Yrieix. Un élève domicilié à Roullet est scolarisé à Saint-Yrieix.

À l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le principe de l'application du tarif forfaitaire de 454.40€ par élève, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

5- Décision modificative n°2 – budget principal

Dans le cadre de la prise en compte des durées d'amortissement des versements de subvention à LOGELIA et au SDEG.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	NOM	CHAPITRE		MONTANT
204172	Subventions d'équipements versées SDEG	204	+	13 000,00 €
2041642	Subventions d'équipements versées LOGELIA	204	+	770,00 €
2031	Frais d'études	20	-	13 770,00 €
			TOTAL	0,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°2 du budget principal.

6- PDIPR – demande de subvention

Dans le cadre du PDIPR, des chemins ruraux existants, envahis par la végétation ont besoin d'être réouverts. Ils nécessitent des travaux d'ouverture de tronçons, d'élagage et de broyage afin d'être utilisés à nouveau.

Le montant des travaux s'élève à 8 285€ HT (soit 9 942€ TTC selon devis reçu), le département de la Charente subventionne la création et l'aménagement de chemins à hauteur de 50% de la dépense HT.

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Tronçons 7, 22 et 30, ouverture chemin et création de passage	8 285,00 €	Département (50%)	4 142,50 €
		Autofinancement	4 142,50 €
TOTAL HT	8 285,00 €	TOTAL HT	8 285,00 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal ACTE le plan de financement de cette opération.

7- Don à la commune

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a reçu un don en numéraire de 135€. Les donateurs n'ont pas précisé la destination de leurs dons.

À l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ce don et à l'affecter à l'article 7713.

8- Convention d'objectifs 2021/2022 – Animation pause méridienne

Il s'agit d'une régularisation car la convention d'objectifs pour l'animation de la pause méridienne 2021/2022 a été signée en septembre, mais il n'y a pas eu de délibération du Conseil Municipal s'y rapportant.

Depuis septembre 2018, la commune a mis en place un temps d'animation pendant la pause méridienne. Cette activité est réalisée par Effervescentre, qui anime des temps spécifiques pour des groupes de 10 à 14 enfants dans les trois écoles de la commune.

Le versement de la participation financière est convenu comme suit :

- Une avance à la notification de la convention d'un montant de 4 632€ correspondant à 3/8ème de 12 353 en décembre 2021,
- Le solde en août 2022 d'un montant de 7 721€ correspondant au 5/8ème, après présentation du compte de résultat de l'action réalisée comprenant l'estimation de la PSO versée par la CAF à l'association.
- L'association devra fournir également un bilan des activités issu du comité de pilotage.

À l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les versements de la participation financière précitées pour la période de décembre 2021 à août 2022.

Madame LEGUEN s'en est allée...

Décès de Mme LEGUEN samedi 16 Juillet 2022 à l'âge de 94 ans.

C'est une figure de Roullet qui disparaît.

Commerçante avec ses parents, au décès de ceux-ci elle a tenu la quincaillerie/mercerie/épicerie dans le bourg, puis son époux Jérome est venu l'épauler lorsque celui-ci a pris sa retraite d'infirmier psychiatrique. Une véritable caverne d'Ali Baba où tout se trouvait à l'unité, du simple clou à la bobine de fil, de la boîte d'allumettes à la pile électrique… jusqu'à l'objet rare, improbable. Les enfants à leur entrée dans la boutique pouvaient puiser un bonbon dans un grand bocal de verre que Gilberte leur tendait depuis le comptoir ! avec toujours le petit mot gentil qui va avec.

Au décès de son mari, elle a cessé son activité. Elle a vécu dans sa maison jusqu'à son départ en Ehpad, d'abord dans la petite structure de Roullet (un petit cocon pour les résidents), puis à La Couronne après le regroupement des antennes de Roullet, Nersac et La Couronne en octobre 2021, déménagement qu'elle a mal vécu car déjà bien affaiblie.

On la croisait très régulièrement dans la rue principale; toujours de bonne rencontre, elle aimait parler de son commerce qui était toute sa vie. Un petit mot aimable à qui la rencontrait, toujours souriante, c'est une figure emblématique de Roullet qui nous a quittés.

STATIONNEMENT INTERDIT ANCIENNE PLACE DE LA BASCULE

En raison des travaux prochains de l'ensemble immobilier (logements/ commerces/para-médical) en lieu et place de la friche CROISE, à l'entrée nord du bourg de Roullet, le stationnement est désormais INTERDIT sur la placette face au tabac/presse (accès fermés). Afin de préserver le bon fonctionnement des commerces du secteur, permettre aux clients de s'arrêter en toute sécurité, celui-ci est DEPLACÉ dans l'emprise de l'ancien garage jusqu'au premier trimestre 2023, date du commencement du chantier (suivre indications sur panneaux en place).

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION.

POIDS LOURDS EN TRANSIT RN10 / NUISANCES

La circulation des camions sur les axes routiers en général, et sur la RN10 en particulier notamment dans la traversée de la commune du nord au sud est de plus en plus importante, et les nuisances qui en résultent également : pollution environnementale, pollution de l'air, nuisances sonores, visuelles et sanitaires (déchets de bords de routes...), insécurité routière (stationnement anarchique sur les bandes d'arrêt d'urgence (BAU), les bretelles d'entrée ou de sortie de la nationale, dans les zones économiques toutes proches).

La municipalité n'a eu de cesse d'alerter les services de l'Etat (Préfecture, Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques) sur cette situation qui impacte fortement la population.

La situation au niveau de Fontaine Est, plus précisément de la bretelle de sortie de la RN10 «Sortie 64, ZONE EMPLOI SUD-ANGOUMOIS» régulièrement envahie de poids lourds en stationnement était trés préoccupante et posait un réel problème de sécurité routière et gestion des déchets.

STATIONNEMENT POIDS-LOURDS DANGEREUX

La Préfecture avait proposé à la mairie de neutraliser cette portion aux PL: des bornes en quinconce ont ainsi été posées sur toute la longueur par les services de la DIRA, rendant impossible tout arrêt et/ou stationnement prolongé de camions.
C'est une réelle avancée qu'il faut souligner: les efforts répétés de la Municipalité n'ont pas été vains.

Toutefois, la situation demeure problématique dans les zones pavillonnaires et artisanales à proximité et va trés vraisemblablement s'accentuer et se déplacer vers d'autres endroits tels les bords de routes départementales ou communales.

La Municipalité restera très attentive sur l'évolution des comportements des chauffeurs routiers, poursuivra ses actions auprès des organismes compétents (demande de création d'une aire de service officielle au Berguille sur les 4 hectares appartenant à l'Etat) et agira en conséquence.

NEUTRALISATION STATIONNEMENT POIDS-LOURDS

VERS DES ATTITUDES RESPONSABLES

CONTAINERS À ORDURES MÉNAGÈRES

La municipalité de Roullet St-Estèphe, ainsi que le service Déchets de GrandAngoulême, ne sont pas favorables à la multiplication des aires de stockage de containers à ordures ménagères sur son territoire, en bord de routes, car ceux-ci deviennent vite à terme des dépôts sauvages de détritus en tout genre, y compris d'encombrants dont la destination première est la déchetterie.
Ces dépôts sont faits non seulement par des habitants du quartier mais également par des personnes étrangères, de hameaux proches ou de communes voisines, bien souvent le week-end.
Dans certains cas bien précis, les demandes de containers pourront être admises, en particulier lorsque les voies d'accès aux habitations sont trop étroites pour permettre le passage des camions-bennes ou quand il y a impossibilité à faire demi-tour.
Il est rappelé que les poches plastiques, jaunes et noires, doivent être gardées au domicile et sorties uniquement la veille au soir du ramassage le lendemain matin, pour éviter qu'elles ne soient éventrées par des animaux errants (chiens, chats ou animaux sauvages qui se rapprochent de plus en plus des habitations).
Il est important de trier correctement ses déchets et respecter les jours de ramassage ; des déchetteries sont à votre disposition pour tout le reste (ferrailles, cartons, polystyrène, gravats divers, déchets verts provenant de tailles ou de tontes, etc).

Le site Internet du service Déchets de GrandAngoulême vous donne toutes les indications et informations utiles sur ce sujet.

Respectez et faites respecter ces consignes pour le bien de tous et l'environnement. Merci.

LA VILLE AU NATUREL / DES TROTTOIRS PLUS PROPRES

La fonction du trottoir est de préserver la sécurité et la commodité de passage de tous les usagers. Les habitants ont l'obligation d'entretenir et de nettoyer leur trottoir. Les services techniques municipaux (espaces verts) assurent un entretien régulier de la commune, mais chaque administré, propriétaire ou locataire d'un immeuble doit savoir entretenir le trottoir qui borde son habitation, par tout moyen à sa convenance, en respectant la réglementation environnementale et la qualité du revêtement. Quelques conseils, bons à rappeler : désherbez sans produit chimique, balayez régulièrement (feuilles mortes, graviers…), grattez la neige et le verglas et ajoutez du sel ou du sable selon le besoin. De plus, n'hésitez pas à signaler aux services municipaux (ou à enlever) les objets abandonnés. Sachez que la réparation des canalisations d'évacuation des eaux pluviales en façade (vos gouttières) ou sous trottoir fait également partie de l'entretien… Enfin, partagez le trottoir avec les personnes à mobilité réduite en laissant une largeur suffisante à leur circulation et l'accès au passage protégé et pensez à tailler votre haie ou entretenir votre clôture afin d'éviter tout débordement de végétation sur la voie publique. La municipalité vous encourage également à planter des fleurs en pieds de mur pour permettre à la nature de s'exprimer malgré tout !!

NOS CIMETIÈRES

ENTRETIEN : La commune s'est engagée il y a quelques années déjà dans la suppression des désherbants conformément à la législation pour l'entretien de ses espaces verts, tout particulièrement dans les cimetières.
Les produits phytosanitaires, comme on les appelle, ont donc été remplacés par de l'huile de coude (grattage, binage, arrachage manuel et brûlage des herbes) au grand dam de certains usagers qui ont vu d'un très mauvais œil quelques pauvres herbes repousser… Différents tests ont été effectués et aujourd'hui l'entretien des cimetières comprend à la fois du nettoyage et des ensemencements d'espèces rases, à croissance lente, denses qui sont sensées nuire à la pousse des mauvaises herbes, en particulier les chardons et pissenlits et/ou les étouffer. L'organisation interne des services techniques et les manières de travailler des agents municipaux ont donc considérablement évolué dans le respect de la législation et de la charte Terre Saine, et il semble que les changements soient appréciés.

REPRISE DES CONCESSIONS : le processus de reprises des concessions abandonnées, non entretenues, expirées et non reconduites, est bien engagé et se poursuivra au niveau du vieux cimetière de Roullet. Des emplacements sont ainsi libérés, des caveaux réhabilités alors devenus propriété de la commune ont été remis à la vente. Début 2023, une nouvelle session de reprises de concessions sera conduite sur ce même cimetière mais également sur celui de Saint-Estèphe.

OCTROI DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES et TARIFS D'ACQUISITION :

Il existe 3 types de concessions funéraires :

- les concessions situées dans un emplacement traditionnel (fosse ou caveau)
- les concessions situées dans un COLUMBARIUM collectif
- les concessions situées dans les CAVURNES.

✔ **POUR INFO :**

- ***Concession particulière :*** destinée à une seule personne, au concessionnaire ou une personne désignée sur l'acte de concession.
- ***Concession collective :*** destinée aux personnes désignées sur l'acte de concession, qu'elles soient ou non de la famille (ordre du prémourant).
- ***Concession familiale :*** peuvent y être inhumés : concessionnaire, ascendants, descendants, alliés (tante, oncle, neveux...), enfants adoptifs, conjoint et ses enfants.

✔ **RAPPEL: Chaque famille doit entretenir individuellement ses sépultures, y compris désherbage, bien évidemment sans utiliser de produits nocifs interdits.**

✔ **CAVURNE et COLUMBARIUM :** quelles différences ?
Le columbarium est un monument cinéraire construit hors-sol, constitué de plusieurs cases individuelles pouvant chacune accueillir entre 1 et 2 urnes funéraires classiques contenant les cendres des défunts.
Le cavurne est un petit caveau placé directement en terre.

TARIFS d'ACHAT (délibération Conseil Municipal du 07 juillet 2020) :

- **CONCESSIONS :**
  Simple : 4,50 m2 - **Durée 30 ans : 135 € - Durée 50 ans : 180 €**
  Double : 7,50 m2 - **Durée 30 ans : 225 € - Durée 50 ans : 300 €**
- **COLUMBARIUMS :** à Roullet (2, soit 24 cases) et St-Estèphe (1, soit 12 cases). Chaque case pouvant accueillir 1 à 2 urnes.
  Tarifs : **Durée 30 ans: 400 € - Durée 50 ans : 600 €**
- **CAVURNES :** à Roullet (10 caveaux) et Saint-Estèphe (14 caveaux) familiaux ou collectifs pouvant acccueillir 4 urnes chacun (caveaux carrés polymère 60 x 60 x 37,5 cm).
  Tarifs : **Durée 30 ans : 800 € - Durée 50 ans : 1 000 €**

GrandAngoulême habitat
Service public d'amélioration de l'habitat
2, RUE JEAN MERMOZ À ANGOULÊME
UN LIEU UNIQUE DÉDIÉ À L'AMÉLIORATION DE VOTRE HABITAT
05 86 07 20 66
www.grandangouleme.fr
ACQUÉRIR
AMÉLIORER
ADAPTER
INVESTIR
Grand Angoulême

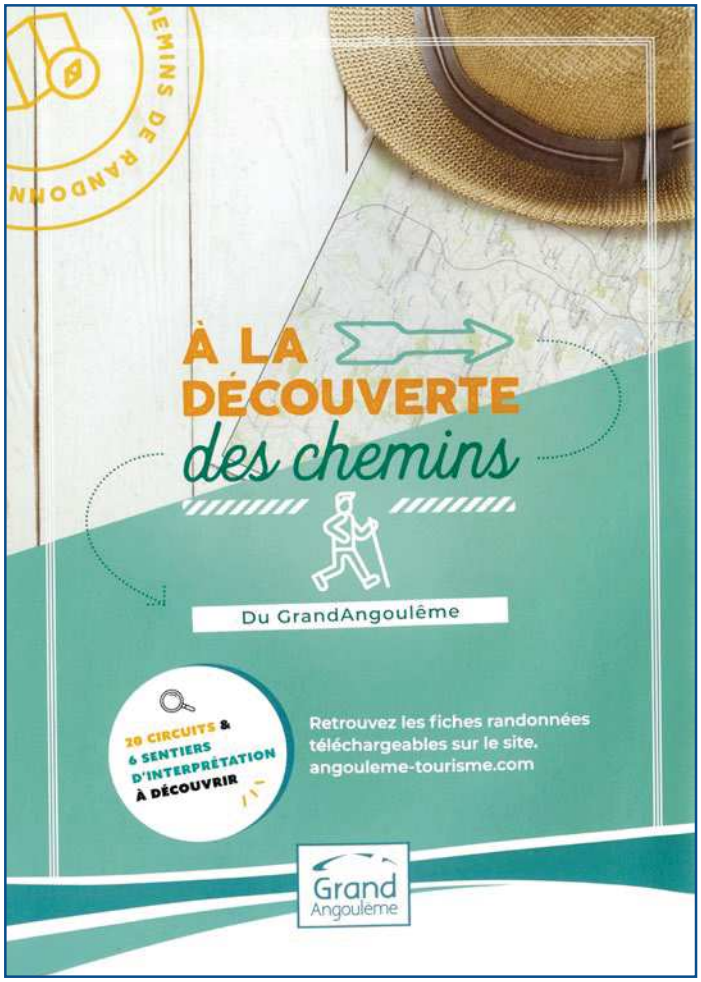
À LA DÉCOUVERTE des chemins
Du GrandAngoulême
20 CIRCUITS & 6 SENTIERS D'INTERPRÉTATION À DÉCOUVRIR
Retrouvez les fiches randonnées téléchargeables sur le site. angouleme-tourisme.com
Grand Angoulême

TOUS... À VÉLO !
Pour les habitants de GrandAngoulême, une prime
jusqu'à 300€
remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, équipement et matériel liés à la pratique du vélo*
Grand Angoulême
(*) Modalités, formulaire et règlement : www.grandangouleme.fr/tous-a-velo

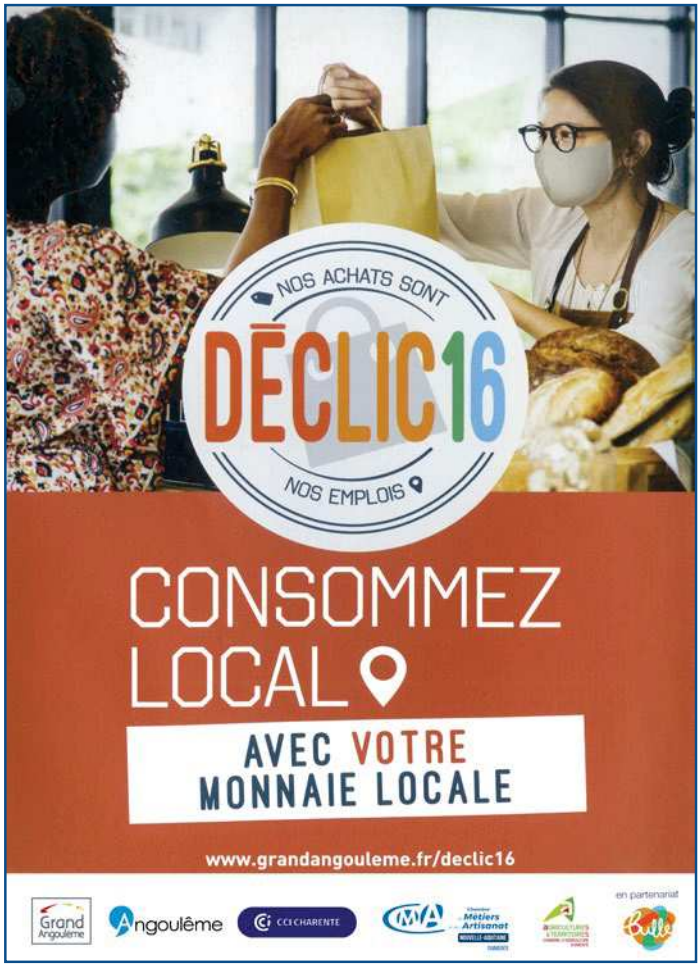
NOS ACHATS SONT
DÉCLIC16
NOS EMPLOIS
CONSOMMEZ LOCAL
AVEC VOTRE MONNAIE LOCALE
www.grandangouleme.fr/declic16
Grand Angoulême
Angoulême
CCI CHARENTE
en partenariat

DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE !

Depuis le 1er janvier 2022, GrandAngoulême met à disposition son Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Ce nouveau service dématérialisé, totalement gratuit et fonctionnant 7j/7 et 24h/24 permet aux particuliers et aux professionnels de déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme et de suivre l'évolution de l'instruction de leurs demandes en ligne.

Les demandes concernées :

• certificat d'urbanisme • déclaration préalable • permis de construire • permis d'aménager • déclarations d'intention d'aliéner.

Les demandes d'autorisation de travaux ou d'enseignes et publicités doivent encore faire l'objet d'un dépôt papier en Mairie.

La procédure de dépôt :

Lors de votre première connexion sur le portail il vous sera demandé de vous créer un compte soit à l'aide d'une adresse mail soit avec votre identifiant France Connect.

Vous devrez ensuite saisir le formulaire puis joindre les pièces nécessaires suivant le projet envisagé.

Pour vous aider dans vos démarches: un outil facile d'utilisation vous aidera pas à pas. Celui-ci vous permettra de déterminer l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de votre dossier. Le portail vous indiquera, le cas échéant, les informations manquantes, incohérentes ou insuffisantes qui font obstacles à son enregistrement.

Un Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE) vous sera délivré dès l'enregistrement de votre dossier. Il déclenchera l'instruction. Ensuite, vous serez informé par courriel et via le portail GNAU de l'évolution de l'instruction de votre demande : incomplet, majoration, complétude, décision etc…

Les avantages pour les usagers : l'utilisation du portail GNAU est gratuite. Les usagers n'ont plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer leur dossier ni de se rendre à la poste pour récupérer leurs courriers en recommandés.

Si vous n'avez pas accès au numérique ou que vous n'êtes pas à l'aise avec cet outil, le dépôt sous format papier en mairie est toujours possible.

Scanner le QR Code pour accéder au guichet GNAU

Guichet GNAU du GrandAngoulême :

https://gnau.grandangouleme.fr/gnau/#

ACCÈS AUX PROPRIÉTÉS PRIVÉES POUR INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL

(Territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême) :

L'arrêté préfectoral N° 16-2022-05-25-00005 du 25 mai 2022 autorise l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires et suivi de la flore sauvage, de la fonge, des végétations et des habitats sur l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels du département de la Charente, notamment sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême, comme suit :

Les agents du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBN Sud-Atlantique) ainsi que les personnes mandatées par ce dernier, chargés des opérations d'inventaires et de prospections, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (à l'exception des locaux d'habitation) à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations, dans l'ensemble des communes répertoriées, dont la commune de Roullet Saint-Estèphe. Ils devront tous être en possession d'une copie du présent arrêté ainsi que d'un ordre de mission, qui devront être présentés à toute réquisition.

La présente autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2022.

L'introduction des agents dans les propriétés ne pourra avoir lieu qu'après accomplissement des formalités prévues par la loi du 29 décembre 1892 :

- Affichage d'un avis en mairie, au moins dix jours avant, à la diligence des maires.
- Notification préalable de l'arrêté faite aux propriétaires, ou en leur absence aux gardiens de propriété. L'introduction ne pourra avoir lieu que 5 jours après notification. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les dits agents ou particuliers pourront entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance. Les maires pourront, le cas échéant, prêter leur concours et, au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les possibles difficultés rencontrées lors de ces prospections.

Défense est faite aux propriétaires d'occasionner troubles ou empêchement à l'encontre des agents chargés de ces études.

Le personnel chargé des inventaires et prospections sera tenu de veiller à ne pas dégrader des cultures ou clôtures en la place.

Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires résultant de ces opérations seront réglées, à défaut d'accord à l'amiable, par le tribunal administratif de Poitiers selon les modalités prévues au code de la justice administrative.

Le présent arrêté (et ses conditions d'exécution) est disponible et consultable en mairie.

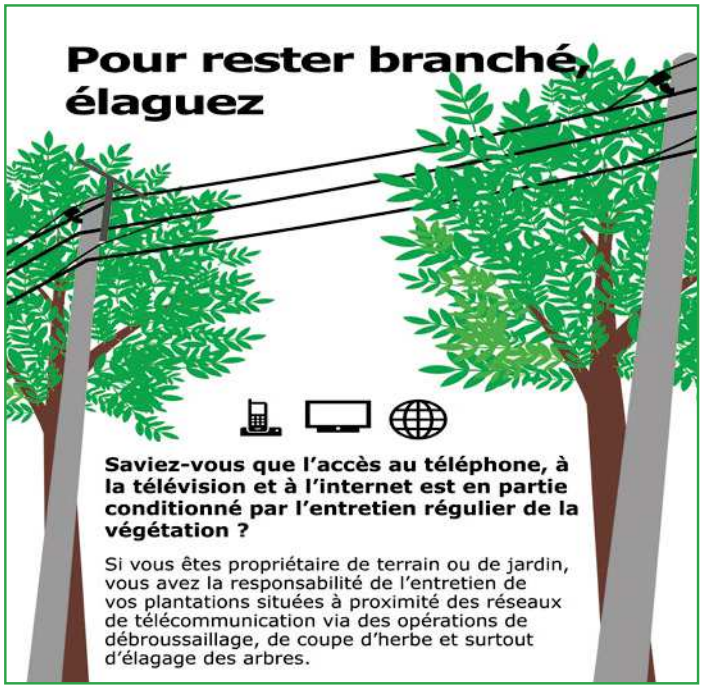

PLAN CANICULE - PLAN GRAND FROID

Pour prévenir tout isolement des personnes âgées et handicapées, un registre est ouvert au CCAS. Il a pour but de recenser l'ensemble de ces personnes susceptibles d'être fortement affectées par la canicule ou le froid. En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture, ce registre permet :

- de contacter les personnes afin de s'assurer qu'elles sont en bonne santé,
- l'intervention ciblée des services municipaux si besoin.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur ce registre.

Cette inscription est valable tant pour le dispositif estival du 1er juin au 15 septembre 2022 que pour le dispositif hivernal du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023.

Le plan d'alerte peut également être déclenché pendant le confinement suite à une pandémie. Renseignements au CCAS de Roullet Saint-Estèphe : 05 45 66 67 63 (Mme Nathalie POMMIER).

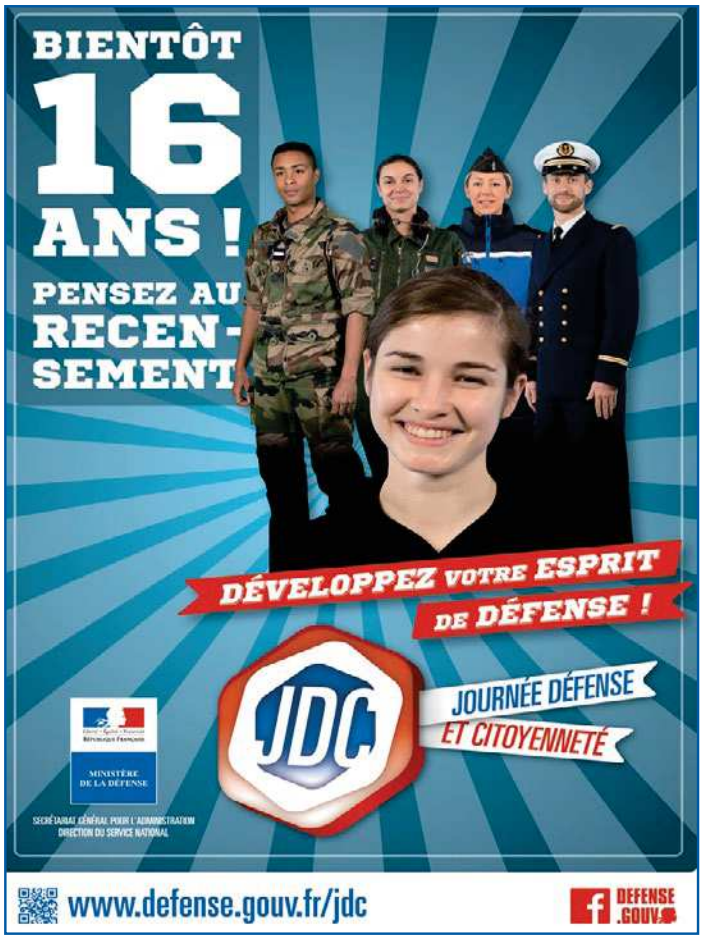

NETTOYAGE DE L'ÉGLISE DE SAINT-ESTÈPHE

Photos avant-après du nettoyage de l'église de Saint-Estèphe réalisé par Martine CHARBONNAUD, Martine MOREAU, Monsieur et Madame de LAVAL, Marie-Odile BESSON, Nicole MONTAIGNE, Gilles MOREAU et Patricia THOMAS toute la matinée du mercredi 25 mai 2022 dans la bonne humeur !

Katia BEAUMATIN s'est employée à la remise en état de 2 chaises qui nécessitaient une cure de rajeunissement.

Une messe s'est tenue dans l'église le dimanche 29 mai, jour de la fête des mères (5ème dimanche du mois). Le prêtre de la paroisse Claude Etel MOUKETE et les personnes présentes ont apprécié cette opération de nettoyage qui était bien nécessaire, vu le résultat.

FÉLICITATIONS aux paroissiens pour leur action et leurs efforts.

L'ESPACE FRANCE SERVICES DE ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

- **Lieu d'accueil** : Effervescentre, 3 route du Sergent Sourbé 16440 Roullet-Saint-Estèphe
- **Joignable au** : 05 45 67 84 38
- **Adresse mail** : espacefranceservices@effervescentre.fr
- **Quand** : du Lundi au Mercredi de 9h00 à 12h / 13h à 17h et le Jeudi et Vendredi de 13h à 17h

✔ Sur rendez-vous

✔ Possibilité de passer sans rendez-vous (sous réserve de la disponibilité des Agents France Services)

• Objectif des Espaces France Services :

La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales via l'Agence nationale de la Cohésion des territoires, le réseau des structures labellisées «France services» se compose de 2 055 guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations.

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

• Quels services :

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi… Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services de l'État ou des partenaires de l'État par exemple :

- déclarer ses revenus
- faire une demande de permis de conduire ou de carte d'identité
- Demander une aide (allocation logement, RSA, retraite)
- Créer votre espace Pôle emploi
- Gérer votre compte Ameli
- ...

Elsa AUXIRE

INFOS GÉNÉRALES

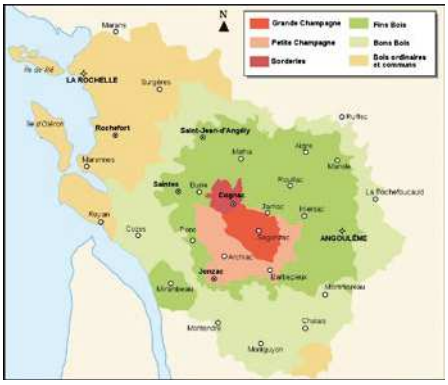

L'INTERPROFESSION DU COGNAC / BNIC

«Le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) est un lieu de concertation et de décision pour l'ensemble des professionnels de la filière Cognac. Composé à parité viticulture/négoce, sa vocation première est la protection de l'Appellation d'Origine Contrôlée Cognac, le développement économique de la filière, et la représentation de l'intérêt général des 4 268 viticulteurs, 120 bouilleurs de profession et 266 négociants composant l'appellation.»

Les missions du BNIC aux côtés des élus professionnels et des partenaires syndicaux, sont de sécuriser, pérenniser et développer l'appellation, informer et assurer une veille permanente, anticiper, promouvoir une image, protéger et valoriser l'expérience du consommateur et ce au bénéfice de l'ensemble des acteurs du Cognac.

Parmi ses missions, le BNIC endosse un mandat de service public, avec, depuis l'origine (1946), une délégation de service public pour le compte de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, mais aussi économiques.

Enfin depuis 2010, le BNIC est reconnu Organisme de Défense et de Gestion (ODG) confortant ainsi l'institution dans son rôle de défense de l'appellation.

Pour rappel, l'ODG est la structure qui gère et suit le cahier des charges de l'appellation et la mise en œuvre du plan de contrôle associé.

PERSPECTIVES DÉVELOPPEMENT à 2035 : + 50% de la production

Superficie plantée : **+ 3000 ha/an** soit 83000 ha actuels —> 120 à 130 000 ha en 2035 (extension essentiellement dans les crus bons bois/fins bois) avec un passage de 15 hl alcool/ha autorisés —> 12 hl alcool/ha autorisés (pour raisons environnementales, engrais, traitements).

La filière compte aujourd'hui 60 000 emplois pour une augmentation estimée à **+ 10000 à 15000 en 2035**.

EN QUELQUES CHIFFRES - Récolte 2021

Commune de ROULLET ST-ESTÈPHE

Appellation géographique : «Fins Bois»

Cépage prioritaire : Ugni blanc

● Exploitations avec leur siège sur la commune :

- **Nombre** = **11** → Evolution 2021 vs 2020 : stabilité des exploitations
- **Superficie plantée** (ensemble des cépages) par exploitation : **21,08 ha** → Evolution 2021 vs 2020 : + 1,41 ha

● Vignes sur la commune :

- **Nombre d'exploitations concernées** = 24
- **Superficie plantée** (ensemble des cépages) = 221 ha
- **Superficie en production** (ensemble des cépages) = 207 ha
  - ▶ dont 203 ha en cépages aptes à produire du Cognac (192 ha affectés au Cognac)
  - ▶ dont 1ha en cépages blancs non aptes à produire du Cognac
  - ▶ dont 3 ha en cépages rouges
- **Récolte** (ensemble des cépages) = 15 928 hl Vol
  - ▶ dont 15 791 hl Vol en cépages aptes à produire du Cognac
  - ▶ dont 14 hl Vol en cépages blancs non aptes à produire du Cognac
  - ▶ dont 123 hl Vol en cépages rouges
- **Détail de la récolte par produit** (ensemble des cépages)
  • **Cognac** 15 791 hl Vol • **Pineau** 0 hl Vol
  • **Vin de Pays** 106 hl Vol • **Autres débouchés** 31 hl Vol
- **Détail sur la récolte Cognac**
  - ▶ Degré d'alcool moyen = 9,10 %/vol (Données régionales = 9,21 %/vol)
  - ▶ Rendement moyen en volume = 82,17 hl vol/ha (Données régionales = 116,95 hl vol/ha)
  - ▶ Rendement moyen en alcool pur = 7,48 hl AP/ha (Données régionales = 10,77 %/vol)

● Positionnement de la commune au sein de la Région Délimitée Cognac :

- ▶ **N° 138** au niveau de la superficie plantée sur 497 communes
- ▶ **N° 186** au niveau de la récolte sur 497 communes.

Salle des Sports des Glamots

- Consolidation structure intérieure avant pose panneaux photovoltaïques
- Remplacement des rampes fluos par des rampes LED : 29 190.00 € TTC financé par la commune
- Réfection du sol et des lignes de jeux : 19850.00 € TTC financé par la commune
- Fonds de concours GrandAngoulême : 20 000 €

Salle des Fêtes de Roullet

- Isolation extérieure : pose de panneaux isolants avec enduit de finition
- Mise en peinture des rampes PMR et garde corps : 95 726.00 € TTC financé par la commune
- Remplacement porte extérieure local de déchargement et rangement
- Remplacement plan de travail du bar et armoires frigorifiques
- En attente remplacement portes intérieures coupe-feu

Salle de Judo des Glamots

Dojo départemental et Judo Club de Roullet

- Consolidation structure intérieure avant pose panneaux photovoltaïques
- Réfection intérieure (+ tatamis)

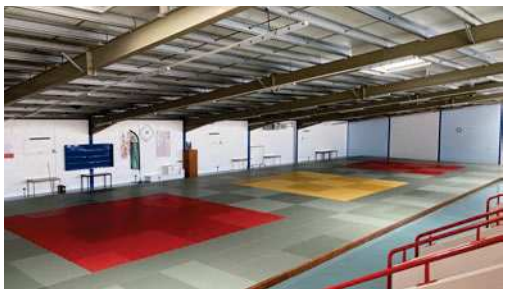

La commune améliore, sécurise et rénove...

AMENAGEMENT SECURITAIRE «CHEZ BESSON» :

L'aménagement de sécurité sous forme d'écluse, complémentaire à celui déjà en place au centre du lieu-dit «Chez Besson» sur la route de Sireuil (RD7), réalisé à l'entrée nord par la commune (supervisé par le service des routes du Département), semble porter ses fruits : d'après les derniers relevés et observations, les usagers semblent comprendre qu'ils doivent avoir un comportement adapté à ce hameau :

- ralentissement à son approche,
- vitesse modérée dans sa traversée (50 km/h- carrefour dangereux),
- respect des sens de passages, des priorités.

AIRE DE JEUX DES GLAMOTS : INSTALLATION D'UN BANC ET DE POUBELLES DE TRI

SIGNALISATION HORIZONTALE AU NIVEAU DES ÉCOLES

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE RÉUNION ET DE NOUVEAUX BUREAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES

ÉTANG DES GLAMOTS : INSTALLATION DE POUBELLES DE TRI

ENTRETIEN & TRAVAUX

PLACETTE RÉNOVÉE SALLE DU CONSEIL

TOUTOUNETS

CONSOLIDATION DU MUR DE L'ANCIEN CIMETIÈRE - Travaux de déblaiement et de diagnostic en cours, en vue de remonter le mur existant qui s'écroulait, à l'identique en utilisant les pierres de taille récupérées.

GESTION DES EAUX PLUVIALES : CREUSEMENT DE FOSSÉS À PONDEVILLE

Programme Voirie / Eaux pluviales : 430 000.00 € TTC

Les travaux débutent fin Août et jusqu'à fin Septembre

- **ROUTE DES RENARDIÈRES :** Enrobé
- **CHEMIN BLANC DE LA SABLIERE :** Chemin calcaire
- **CHAMP DU PUITS :** Bordures
- **ALLÉE DE L'EUROPE ST-ESTÈPHE :** Enrobé
- **PARKING DES ÉCOLES ST-ESTÈPHE :** Gravillonnage
- **ROUTE DES SABLONS :** Enrobé
- **ROUTE NATIONALE :** Réseau eaux pluviales
- **LA CHAUSSÉE DES PRÈS :** Gravillonnage / Réseau eaux pluviales
- **ROUTE COURTES VERSENNES - BEL AIR :** Enrobé / gravillonnage / Réseaux eaux pluviales
- **ROUTE DE LA TUILERIE :** Gravillonnage
- **ESPACE JACQUES LACROIX :** Réseau eaux pluviales / Gravillonnage
- **ROUTE DES RIBOTS :** Enrobé
- **LA CROIX PHILIPPE :** Gravillonnage
- **PARKING AUX BEAUDRIES :** Gravillonnage
- **ROUTE ENTRE BOURG ST ESTEPHE ET CHEZ THIBEAU :** Gravillonnage
- **ROUTE DE FUSTIFORT :** Gravillonnage

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Le tissu économique est riche sur le territoire communal, mais fragile et particulièrement pendant la période Covid que l'on traverse depuis deux ans maintenant…

La municipalité, consciente du contexte difficile pour les commerçants, les artisans et les producteurs locaux, souhaite les aider en leur permettant de figurer sur le bulletin communal par l'insertion gratuite de leurs cartes professionnelles.

Réservez-leur en priorité vos appels, vos achats, vos demandes de conseils et vos travaux. MERCI.

RC PEINTURE 16

06 63 13 95 82

"RC Peinture, l'artisan qui met des couleurs dans votre vie"
Peinture de qualité, travaux pour particuliers et professionnels
Angoulême et alentours (16)

PEINTRE EN BÂTIMENT

Peinture intérieure et extérieure, décoration intérieure, ravalement de façade, revêtement sol et mur, pose de tapisserie / papier peint, boiserie...

Téléphone : 06 63 13 95 82
E-mail : renaud.coutant@outlook.fr
: RC Peinture 16

16440 Roullet-Saint-Estèphe
SIRET : 903 132 348 00025

ORGANISATEUR DE LOTOS
1, Impasse de l'Artisanat • RN 10 • Sortie 64
16440 ROULLET-SAINT-ESTÈPHE

SEBASTIEN PAPIN
06 23 60 50 30
4 RUE CHAMP GOUMEAU
16440 ROULLET ST ESTEPHE

ENTREPRISE DE PEINTURE

CYRIL CHAUSSEPIED
DEVIS GRATUIT
06 86 13 30 32
44, RUE DE LA CERISAIE
16730 FLEAC

RAVALEMENT DE FAÇADES
PEINTURE & PAPIER PEINT
DEMOUSSAGE DE TOITURES & FAÇADES
REVETEMENT SOLS ET MURS
CLOISONS SECHES
ENTRETIEN DE MONUMENTS FUNERAIRES

3 2 1...Permis

LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR
VÉHICULE 100% ÉLECTRIQUE
B - AAC BOITE AUTO

www.auto-ecole-321-permis.com

12, rue froide
16440 ROULLET ST-ESTÈPHE / Tél. 05.45.61.60.33
E2101600060

196, avenue de la République
16340 ISLE D'ESPAGNAC / Tél. 05.17.20.50.42
E2101600050

6, rue Marcel Paul
16000 ANGOULÊME / Tél. 05.45.69.72.88
E1401600110

stephanedavid67@sfr.fr

LE MARCHÉ DE ROULLET

Notre Marché local

Par manque de clientèle suffisante le dimanche matin, le marché se tient désormais une seule fois par semaine, **le vendredi matin uniquement**, de 7h00 à 13h00, sur la place de la fontaine, près de l'église.

Aux 2 commerçants ayant maintenu leur activité à Roullet :

- **Aurélien GATINAUD** (Chez OREL) : boucherie - charcuterie - traiteur (viande limousine qualité OR)
- **Olivier VIOLLEAU** (AU POTAGER) : fruits et légumes – primeurs, épices, miel, crémerie, fromages, jus de pomme

sont venus se joindre :

- **Paul BERTRAND** de la Ferme du Pas de Nersac : vente de produits de la ferme (œufs, pain fait maison, fromages de chèvre, gâteaux maison, plantes aromatiques, infusions)
- **Guillaume FAURE** (Guilhome Restauration) : Foodtruck Plats cuisinés (cuisine traditionnelle, burgers frites) et petites pâtisseries à emporter ou consommer sur place.

Le marché ne pourra durer dans le temps, voire s'agrandir, que si vous venez y rencontrer les commerçants et y faire vos achats de façon régulière.

Guillaume Faure «Guilhome Restauration»

Paul Bertrand «La Ferme du Pas»

MERCI DE LEUR FAIRE CONFIANCE.

BRAVO À NOS ASSOCIATIONS

Pot de remerciements le 28 juillet 2022

Les acteurs associatifs sont l'un des maillons indispensables de notre cohésion sociale. Après 2 années de vie avec la Covid-19 la Municipalité a pris la pleine mesure des perturbations vécues en maintenant les subventions versées aux associations dans leur intégralité (environ 40 000 €/an). Que ferions-nous sans elles ? Dès lors, le devoir de la commune est d'accompagner fidèlement le travail et le développement de ses associations par les leviers traditionnels financier et matériel, et au-delà.
En faisant corps avec son tissu associatif, la Municipalité travaille à mieux valoriser le dévouement de ses bénévoles et responsables. Agir ensemble pour mobiliser par tous les moyens l'engagement associatif est un joli pied de nez aux effets sournois de la crise sanitaire que nous avons vécue. Le **Forum des associations organisé le 10 septembre prochain** sera le reflet vivant de ce qu'il est possible de faire ensemble, l'occasion pour les associations de se connaître entre elles, de faire connaître au public leur action et, pour certaines, de drainer de nouveaux adhérents ou bénévoles.

Grand MERCI aux bénévoles qui oeuvrent sans compter au sein de leurs associations respectives et pour leur aide aux manifestations communales à la demande de la Municipalité.

ACDL-MJC ROULLET

Pour faire suite à la réunion publique associative du Vendredi 13 Mai dernier au Berguille en présence de bénévoles, acteurs associatifs du territoire et partenaires, celle-ci nous a permis de voir à quel point le projet associatif de l' ACDL, en cours de construction, reste un atout majeur au sein de l' association pour son avenir et sa capacité de développement au sein de notre commune.

Innovants et constructifs, les thèmes débattus nous amènerons à recréer et refonder les actions que nous devrons mener au sein de l'association.

C'est pour cela, qu'en juin, nous nous sommes tous retrouvés de part nos spectacles de fin d'année pour nos activités Théâtre et Danse mais aussi par une toute nouvelle Fête de la Musique.

Ce fût donc un réel plaisir pour nos animateurs de voir leurs élèves petits et grands se donner en spectacle autour de leur famille réunie dans un esprit de convivialité.

C'est, en ce Mercredi 22 juin, aux alentours de 18h30, que Jean-Luc CIBARD animateur de théâtre au sein de l'ACDL a donné le ton et ouvert les portes de la Salle de spectacles des Glamots pour y accueillir sa petite troupe d'enfants et d'ados venus jouer leur pièce apprise cette saison devant la cinquantaine de parents éblouis par leur travail d' acteur de théâtre et de mémoire. Nous remercions, à ce titre, Jean-Luc pour tout le soutien que nous avons en partenariat avec Effervescentre pour développer cette activité.

Et la danse... direz-vous !!! Eh bien, ce fût à nos 15 petites danseuses entraînées par Karine VILLARD de se donner en spectacle le samedi 25juin à la Salle des Fêtes. C'était également un régal pour les parents et les familles de les voir se produire et de monter sur scène avec le «trac» que nous connaissons tous....

Nous remercions aussi Karine pour son travail qui va malheureusement nous quitter pour de nouvelles aventures de maman !!! et qui sera remplacée à la rentrée par une toute nouvelle animatrice Léa ROGER.

Bien évidemment, le point fort de cette fin de saison fût la Fête de la Musique que l'ACDL retrouvait après plusieurs années dans la conception qu'elle avait l'habitude de connaître. Pour fêter le 40ème anniversaire de cette fête, l'ACDL accueillait le vendredi 24 juin près de 200 personnes jeunes et moins jeunes venus de tout le territoire pour découvrir nos activités de musique et de chant au sein de l'association mais aussi d'assister à un concert mené et orchestré par Sandy DAIRAIN.

Malgré les orages prévus et contraints de se replier à la Salle des Fêtes, le succès était présent malgré tout de pouvoir écouter et de faire de la musique en toute liberté.

La chorale, quant à elle, qui se produisait à l'église de Roullet a pu évoluer dans des morceaux plus classiques qui ont fait le bonheur d'un public plus assidu.

Le concert du Sandy Trio Jazz terminait la soirée en toute convivialité autour d'une petite restauration et d'une buvette appréciée de tous.

Nous remercions une fois de plus tous les acteurs de cette soirée qu'ils soient bénévoles, animateurs et partenaires ainsi que la commune de Roullet-St-Estèphe qui nous soutient dans nos différentes manifestations. Nous nous retrouverons donc le vendredi 23 juin 2023 pour une nouvelle édition de la Fête de la Musique.

La rentrée et la saison 2022-2023 seront une nouvelle fois au cœur d'un avenir incertain et notre Journée Portes Ouvertes de ce samedi 03 septembre ne peut qu'enrichir nos futurs adhérents et bénévoles à venir nous faire confiance et rejoindre notre belle association. Fort aussi d'un monde associatif en pleine évolution, notre présence au Forum des Associations le samedi 10 septembre ne pourra que renforcer cette dynamique.

L'ACDL-MJC de Roullet accueillera également à la rentrée Christelle nouvellement recrutée en tant que secrétaire-comptable qui sera à même de répondre à toutes vos questions et de vous aider dans vos recherches d'activités dont la plaquette de cette saison 2022-2023 reste à votre disposition sur notre site internet et page Facebook.

Prochaines manifestations :

Notre après-midi théâtral le dimanche 23 Octobre à la Salle des Fêtes de Roullet avec un spectacle mêlant le théâtre et la musique de la Compagnie «Juste Nez».

Et notre Assemblée Générale du samedi 26 Novembre où l'on aura le plaisir de vous accueillir et de vous présenter le projet associatif.

Vous souhaitant une belle rentrée,
Le Président de l'ACDL, **Frédéric FAVIER**

N'hésitez pas également à nous suivre sur notre site internet **www.acdlroullet.fr** et notre page Facebook ACDL Roullet.

Renseignements au 06 84 23 78 24.

RSE PATRIMOINE

Rendre le patrimoine et la culture accessibles à tous

Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins sont un événement programmé sur 2 jours, les 25 et 26 juin. Deux journées pour connaître et aimer le patrimoine, les paysages et les savoir-faire traditionnels... Le patrimoine de pays est la trace du travail et du goût de bien faire de ceux qui nous ont précédés. Paysages marqués par l'homme, bâtiments, et à l'intérieur de ceux-ci, témoignages de la vie des hommes et de leur savoir-faire : on ne les aime qu'à condition de les connaître et de les comprendre.

RSE Patrimoine a organisé une randonnée gourmande de 10 km le 26 juin dernier, avec pause à 12h pour partager le repas autour du four à pain «Chez Besson» rue de la Croix Blanche où la soixantaine de randonneurs a pu déguster pizzas et quiches cuites au four par les «professionnels» de la Ferme du Pas de Nersac, gage de qualité de cuisson des produits et pour ne pas endommager le vieux four en sommeil, remis en fonctionnement spécialement pour l'occasion.

Merci à tous les participants.

A RENOUVELER.

ASSOCIATION YOGÂME

Pratiquer le yoga est un moyen de ralentir le temps et prendre du temps pour soi, de se reconnecter à son corps et en prendre soin.

Laurence, notre professeur, nous initie à cette pratique tous les lundis de 17h45 à 19h pour du Hatha Yoga (yoga traditionnel et complet) et de 19h15 à 20h15 pour du Yin Yoga (yoga doux et profond).

Venez nous retrouver dès le 12 septembre ou à la journée découverte des associations le samedi10 septembre afin de découvrir cette pratique qui a lieu à la salle de spectacle des Glamots ou bien en extérieur sur la pelouse si le temps le permet.

TENNIS CLUB

TOURNOI OPEN : Cette année le 34ème Tournoi Open Roullet Stéphanois a rassemblé 104 participants en simple hommes et dames. Merci à la météo, même si la canicule s'est invitée en fin de tournoi. La finale s'est déroulée le dimanche 19 juin.

Résultats :

Chez les femmes : Félicitations à Margaux Poitevin TC Roullet (TCR) qui remporte le tournoi face à Melanie Ratineau TCR.

Félicitations à Eliane Antoine TCR qui remporte la consolante devant Jeromine Gaucherand TCR. Félicitations à Hélène Bourreau TCR qui remporte la 4ème série contre Veronique Saumon TCR.

Chez les hommes : Félicitations à Louis Lagarde TC Soyaux (5 victoires!) qui remporte le tournoi face à Olivier Bertrand TCR.

Félicitations à Jean Christophe Crouail TCR qui remporte la consolante devant Laurent Couprie ES Grande Champagne.

Félicitations à Jean Michel Page Jarnac qui remporte la 4eme série contre Jean Francois Besson TCR

En double, Bravo à Arnaud et Louis Lagarde TC Soyaux qui remporte le tournoi face à Timéo et Jérémy Augeard TC.

TOURNÉE JEUNES : 10 jeunes compétiteurs sont partis à Royan du 04/07 au 16/07 pour participer à de nombreux tournois accompagnés de leur professeurs Philippe Bouton et Arnaud Prost ainsi que Paul-Henri Chabot et jules Mignon qui sont venus aider à l'encadrement. Un grand merci à Jacqueline et Gérard qui gèrent l'intendance pour tout ce petit monde !

INSCRIPTIONS SAISON 2022/2023 :

Les inscriptions pour la nouvelle saison tennistique **auront lieu** au club le **3 septembre** de 10h à 16h, le **7 septembre** de 16h à 18h 30 le **10 septembre** de 10h à 18h.

Nous serons également présents au forum des associations le 10 septembre aux Glamots de 10h à 18h.

NOS PETITS GALOPINS

A l'occasion de la fête de la musique, ce joyeux musicien a enchanté petits et grands de l'association : «Nos Petits Galopins» en jouant comptines et chansons rigolotes avec ses drôles d'instruments.

Après une année bien remplie, la Présidente, Magali ROUGIER, souhaite un bel été à tous les petits «Galopins».

CLUB DES AÎNÉS

Quelques nouvelles des Aînés

Comme nous l'avions prévu, la sortie en Marais Poitevin a eu lieu le 5 mai 2022. Le projet élaboré en 2020 a enfin pu se réaliser !

Quel plaisir de pouvoir se retrouver pour cette escapade !

Le soleil lui-même était de la partie pour ces retrouvailles !

Cinquante personnes du Club des Aînés de Roullet ont pris place dans le bus direction Coulon. Après une dégustation de produits régionaux, mogette sucrée, angélique et troussepinette, tous étaient impatients de découvrir la Venise Verte à bord des embarcations conduites de main de maître par de jeunes guides bateliers. Leurs commentaires fort intéressants nous ont éclairés et fait apprécier cette vaste zone humide avec sa faune et sa flore si typiques.

Se laisser glisser le long des canaux au rythme silencieux d'une poussée de pigouille est un vrai bonheur !

Après un excellent déjeuner, une petite promenade digestive dans le village nous a emmenés jusqu'à la Maison du Marais Poitevin, véritable écomusée des Marais Mouillés .

Avant de reprendre la route vers la Charente, nous avons clôturé cette journée placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité par une balade en calèche.

Petit à petit, le Club reprend goût à la vie avec, à nouveau, des projets : concours de pétanque, de belote, une autre sortie en Octobre et un repas spectacle en Décembre.

Chaque semaine, nos fidèles adhérents se retrouvent pour partager nos activités régulières : pétanque, gym, jeux de société et marche. Le club est ouvert à tous les retraités désireux de pratiquer des activités dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Venez nous rejoindre. Nous vous accueillerons avec plaisir.

(06 64 26 47 44 ou 06 83 90 93 70)

LES ESPADONS CHARENTAIS

Les membres du club des Espadons Charentais pratiquent le modélisme dans le cadre du loisir en navigant certains week-ends sur un plan d'eau privé de Roullet St Estèphe ou à l'extérieur (ex : Participation à l'Open de Voile au lac de St-Yrieix/Charente).

Certains membres participent à des compétitions nationales. Deux membres du club ont réalisé un podium lors des championnats de France qui ont eu lieu en du 26 au 29 mai 2022 à Belleville (69).

Si vous êtes intéressés, la pratique du modélisme naval (thermique, électrique, voilier) est possible à l'année ou à la journée sur un plan d'eau privé à ROULLET ST ESTEPHE.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Didier BAYNAUD

Tél : 05 45 68 66 96

didier16710@gmail.com

Les catégories pratiquées au club des Espadons Charentais

ASSOCIATIONS

RSCC (ROULLET STEPHANOIS CLUB CANIN)

Le club a organisé un concours national d'Agility (parcours d'obstacles que le chien doit effectuer sous les ordres du maitre) le 8 Mai 2022 sur la plaine des Glamots, jugé par Annette GERTSCH-COUMES.

Deux adhérents du club ont participé aux Championnats de France d'Agility à Arpajon-sur-Cère dans le Cantal le weekend des 2 et 3 Juillet 2022 : Paul Fourrey avec sa chienne Laika (Berger Australien) et Marie Rolland avec sa chienne Izzia (Berger des Shetlands).

Trois adhérents du club se sont qualifiés pour participer à la finale nationale du Trophée par équipes d'Agility qui s'est tenu le weekend du 13 et 14 Août à Excideuil en Dordogne. C'est une équipe de 4 personnes qui affronte d'autres équipes, chaque membre de l'équipe effectue le même parcours d'Agility, le temps et les points de pénalités sont comptabilisés pour faire une moyenne et un classement.

Il y avait François Doom avec sa chienne Laya (Berger Belge Malinois), Margaux Lacoste avec sa chienne Jyne (Border Collie) et Elisa Lacoste avec sa chienne Nuteyla (Border Collie) ; ils font tous les trois partie de la même équipe avec une autre personne d'un club voisin. Le nom de leur équipe est «les Borders malins».

Sur la première photo c'est Laika la chienne de Paul Fourrey.
Sur les deux dernières photos c'est Izzia la chienne de Marie Rolland

La grande photo de gauche est celle du trophée par équipe, les trois membres du club sont les trois derniers à droite.

Marie ROLLAND (présidente du club)
Tél. : 06 45 90 94 85 • marie.rolland64@yahoo.fr

L'ADRASEC DE LA CHARENTE

C'est une des composantes de la Sécurité Civile du département.

En effet l'ADRASEC (Association Départementale des Radio-Amateurs de la Sécurité Civile de la Charente) a son siège social sur la commune de Roullet Saint-Estèphe.

Cette association est la déclinaison sur le département de la Fédération Nationale des RadioAmateurs de la Sécurité Civile.

Elle a deux missions essentielles :

- Pouvoir retrouver rapidement une balise de détresse activée dont tout aéronef est normalement équipé. Le déclenchement de cette balise peut-être provoqué soit par la chute de l'aéronef soit de façon totalement involontaire.
- Pallier à la défaillance des systèmes de communication habituels téléphoniques ou numériques entre les différents services officiels ou de secours.

Les membres de l'association sont mis en alerte et activés par la préfecture qui assure le suivi des opérations de recherche et des transmissions.

Comment devenir membre de l'ADRASEC :

Comme pour de nombreux organismes de la Sécurité Civile, il faut se déclarer volontaire.

Cette condition remplie, tout radioamateur peut adhérer, mais même sans licence de radioamateur, il suffit d'être intéressé par les différents moyens de communications actuels. Alors une formation sera assurée au sein même de l'association.

Pour toute information, voir des démonstrations de recherche de balise, de liaisons radio, de transmissions d'images et aussi de messages par satellite :

Rendez-vous à l'espace des Glamots
au forum des associations
Samedi 10 septembre 2022 de 10 heures à 18 heures

Dans l'attente pour tout renseignement le secrétariat répond au 06 19 77 97 87.

RÉTROSPECTIVE

BALADE BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité intercommunale de GrandAngoulême et des animations d'été 2022, une sortie commentée par les Compagnons du Végétal était organisée le 23 juillet, dans la matinée, autour de Pondeville, à la découverte de la biodiversité de nos trottoirs et chemins, et a permis à une trentaine de marcheurs curieux et passionnés de nature d'apprendre les bienfaits mais aussi connaître les dangers des plantes, herbes et fruits rencontrés au fil des chemins, dans les sous-bois (forêt de Chardin), dans les vignes, au bord des étangs.

FÊTE DU PRINTEMPS

Le Troquet Vagabond a débarqué à Roullet Saint-Estèphe du 20 au 22 mai, pour la première fois en Charente (ambiance guinguette, festive et familiale).

Une très belle guinguette ambulante avec 300 places assises, au soleil s'il fait beau (ce fut le cas), bien protégées s'il pleut avec plus d'une vingtaine de bières artisanales et locales à découvrir tout au long de l'événement (et pour ceux qui n'aiment pas la bière, des boissons artisanales sans alcool et du vin), qui sillonne les territoires de Nou velle-Aquitaine pour proposer **le plus petit festival de la bière artisanale ambulant du monde !**

De la bière, de la bonne humeur mais aussi :

Soirée Karaoké le vendredi soir :

Dès 20h30, notre guinguette s'est transformée en scène à ciel ouvert pour accueillir vos meilleures performances. En solo, en duo, avec toute votre chorale, vous vous êtes fait plaisir en chantant comme vous l'auriez fait dans votre salle de bain, avec plus ou moins de talent !!!

2 spectacles de qualité le samedi soir proposés par le groupe culture de la municipalité :

- **Concert des Latcho Drom** : groupe phare du swing manouche depuis trente ans, trio de jazz qui a lancé de bien belle façon le début de soirée
- **Spectacle de feu - Dagan et les attrapeurs de rêves** : entre jeux de feu et musique celtique, la température est montée d'un cran avec le nouveau spectacle de Dagan et les attrapeurs de rêves, «Printemps je t'attends» qui a enflammé la soirée.

Des foodtrucks et acteurs locaux ont offert une restauration de qualité ainsi que des planches apéritif.

De nombreuses animations le dimanche : marche nordique le matin (rien de mieux après les excès de la veille) et toute la journée : balades gratuites en calèche, proposées par Rouler à cheval, jeux enfants, troc livres, jeux en bois et atelier maquillage par l'association des parents d'élèves, Molkky à disposition. Après-midi dansante au son disco / années 80.

PLUS de 1000 personnes ont apprécié ce week-end festif **très, très chaud,** qui a marqué l'arrivée du printemps.

FÉLICITATIONS aux organisateurs (groupe Culture communal).

LA CAGOUILLASSE - FÊTE LOCALE : *par le COMITÉ DES FÊTES*

10-12 juin 2022 - Un WE explosif dans tous les sens du terme… Un week-end «FEU d'ARTIFICE» !

Dès vendredi soir avec la course cycliste autour de Roullet et ses pelotons, ses multiples attaques de toutes parts, ses accélérations, ses sprints jusqu'à la ligne finale.

Dès 5h le samedi matin, une cinquantaine d'exposants du bric à brac ont entamé le grand déballage, pour le plus grand plaisir des visiteurs, et dans l'après-midi, sur la plaine des Glamots, les élans remarquables de solidarité entre les quelques 900 participants prêts à en baver de la 4ème édition de la Cagouillasse.

Avec ses joies, ses pleurs, ses rires, ses sueurs, les efforts parfois surhumains à déployer pour certain(e)s et énormément, énormément de boue et d'eau tout au long des 5,4 km du parcours semé d'embûches.

Une trentaine d'obstacles tout aussi surprenants, acrobatiques qui freinaient les uns et survoltaient les autres, sous un soleil pesant qui encourageait les coureurs à se jeter à l'eau, à nager dans l'étang et marcher dans le Claix.

Puis une rage de se trémousser, de danser, de bouger aux musiques du DJ en soirée, après une étape restauration aux foodtrucks présents. Petits et grands se sont follement amusés, éclatés sur les attractions à sensation de la fête foraine.

Le spectacle pyrotechnique musical, conçu sur les musiques de publicités TV largement connues de tous, a enflammé le ciel de Roullet d'une déferlante de fusées toutes aussi magnifiques les unes que les autres, en des tableaux enchaînés, entremêlées en un bouquet final extraordinaire salué de mille bravos.

Les services techniques, la douzaine d'adhérents du Comité des fêtes et les bénévoles venus en renfort ont tous œuvrés de concert pour faire de «Roullet en Fête» un évènement majeur en Charente.

UNE BELLE SOIRÉE AU FESTIVAL LES SOIRS BLEUS

Jahiner

A ENCHANTÉ NOS SOIRS BLEUS

Jeudi 7 juillet 2022

Lancé en 2018, à la création de la Région Nouvelle Aquitaine, le festival des Soirs Bleus fait suite aux Nuits Romanes initiées par Ségolène Royal, alors présidente de la Région Poitou-Charentes, avec pour objectifs essentiels :

- la mise en valeur et la découverte de la richesse esthétique et patrimoniale du territoire, du patrimoine architectural local et plus particulièrement l'art roman très présent dans notre Région.
- mais aussi l'accès GRATUIT pour le public à la Culture, dans une programmation itinérante de spectacles et de concerts.

En effet, chaque commune peut puiser dans un très riche catalogue proposé par GrandAngoulême, au travers d'une programmation artistique pluridisciplinaire, le spectacle de son choix (voire 2 spectacles) dans des domaines très variés : spectacle de rue, chants, contes, musiques, arts du cirque, magie du feu. Une attention toute particulière est portée à la qualité professionnelle de ces spectacles.
Grand Angoulême prend en charge 80% du coût du spectacle, reste donc à charge pour la commune 20% restants, plus le coût d'hébergement, de restauration, les frais techniques éventuels son et lumière.
Le festival 2022 se déplace dans 37 communes de l'agglomération du 11 juin au 30 septembre 2022 pour offrir un espace de détente, de culture, de rencontres et de convivialité à tous les habitants durant l'été.

Pour sa 4ème édition, les soirs bleus étaient à Roullet (après 3 années à St Estèphe).
C'est la date du jeudi 7 juillet qui avait été retenue pour la commune de Roullet-Saint-Estèphe avec l'orchestre de la Principauté indépendante autoproclamée du Jahiner (qui se situe entre la Vendée et le Cameroun comme aiment à le dire plaisamment les artistes)
Musique folklorique, costumes singuliers et beaucoup de bonne humeur. À Roullet, la déambulation musicale de Jahiner a enflammé les rues du centre-bourg. Au son des cornemuses, les cinq musiciens Quimpérois ont dansé, chanté et plaisanté avec le public, nombreux et ravi, sous un soleil de plomb. Leur look, inspiré de diverses cultures, était aussi fascinant que leur musique : un savant mélange d'instruments bretons et d'ailleurs pour une sonorité unique. La soirée s'est poursuivie toute aussi joyeuse, sous les frondaisons de la place de la Maison pour Tous, autour des foodtrucks et buvettes, où quelques 250 personnes s'étaient retrouvées, pour apprécier le spectacle statique (qui n'a que le nom en vérité) tout aussi décalé qui a enchanté petits et grands.

UNE INCONTESTABLE REUSSITE.

NUMÉROS UTILES

URGENCES

SAMU : Composez le **15**

POLICE : Composez le **17**

POMPIERS : Composez le **18**

NUMÉRO D'URGENCE dans tous les pays de l'Union Européenne **112**

GAZ (ENGIE ex GRDF) : **0 810 161 600**

ÉLECTRICITÉ (ENEDIS ex ERDF): **09 72 67 50 16**

EAUX (AGUR) : **09 69 39 40 00**

COMISSARIAT de POLICE ANGOULÊME : **05 45 39 38 37**

GENDARMERIE CÔTEAUX du BLANZACAIS : **05 45 64 00 23**

HÔPITAL GIRAC : **05 45 24 40 40**

SOS MÉDECINS : **3624**

CENTRE ANTI POISON Bordeaux : **05 56 96 40 80**

ASSISTANCE DISPARITION D'ENFANT : **116000**

VIOLENCES CONJUGALES : **08 00 16 79 74**
> ACCUEIL DE JOUR : **05 45 38 51 33**

AUTRES

- **Docteur Michel COMUZZI** (Médecine générale) :.. **05 45 66 42 95**
- **Docteur Brigitte COUVIDAT** (Cabinet dentaire) :.. **05 45 66 33 98**
- **Cabinet infirmier ANGIBAUD/MESNIER/PELLETANT** : **05 45 67 20 88**
- **Pharmacie Principale Elisabeth ALLARY** : **05 45 66 30 16**
- **Centre de rééducation et soins de suite des GLAMOTS** : **05 45 94 27 27**
- **Clinique vétérinaire VINCAVET de La Couronne** : **05 45 67 47 63**
- **Clinique vétérinaire Chr. ANCION de Châteauneuf** :..... **05 45 97 11 70 / 05 45 91 57 29**

SERVICES

- **Mairie de Roullet** :..... **05 45 66 30 08**
- **Effervescentre** :..... **05 45 67 84 38**
- **Abbé Claude Etel MOUKETE** :..... **07 83 36 94 92**
- **RAM** (Relais Assistantes Maternelles) :..... **05 45 21 80 19**
- **Ecole Maternelle** Charles Perrault de Roullet : .. **05 45 66 32 23**
- **Ecole primaire** Marcel Pagnol de Roullet : **05 45 66 38 50**
- **Ecole primaire** Jean-Jacques Rousseau de Saint-Estèphe : **05 45 66 31 17**
- **Centre médico-social La Couronne** : **05 45 67 70 36**
- **Pôle Déchets GrandAngoulême** : **0 800 779 920**

LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

JOURS et HEURES d'OUVERTURE :

Les lundi, mercredi et jeudi : 8h30/12h00 – 13h30/17h30
Le mardi : 8h30/12h00
Le vendredi : 8h30/12h00 – 13h30/17h00

Fermeture le mardi après-midi et le samedi

RECOMMANDATIONS :

Afin d'éviter de vous faire attendre et pour un meilleur fonctionnement du service, nous vous serions reconnaissants de prendre rendez-vous en mairie au préalable pour vos demandes de :

- Reconnaissance anticipée
- Changement de nom
- Recensement jeunes citoyens
- Achat de concessions cimetière

Nous vous remercions de votre compréhension.

MISE À JOUR DES REGISTRES COMMUNAUX :

Que vous soyez nouvel arrivant sur la commune (particulier, artisan, commerçant, industriel…) ou que vous en partiez, il vous est demandé de vous présenter en mairie afin de vous faire enregistrer et ainsi permettre la mise à jour des listes électorales, du listing des activités commerciales communales…

UN LIVRET D'ACCUEIL des nouveaux arrivants regroupant toutes les informations utiles à votre installation vous sera remis gracieusement.

ÉVÉNEMENT À VENIR
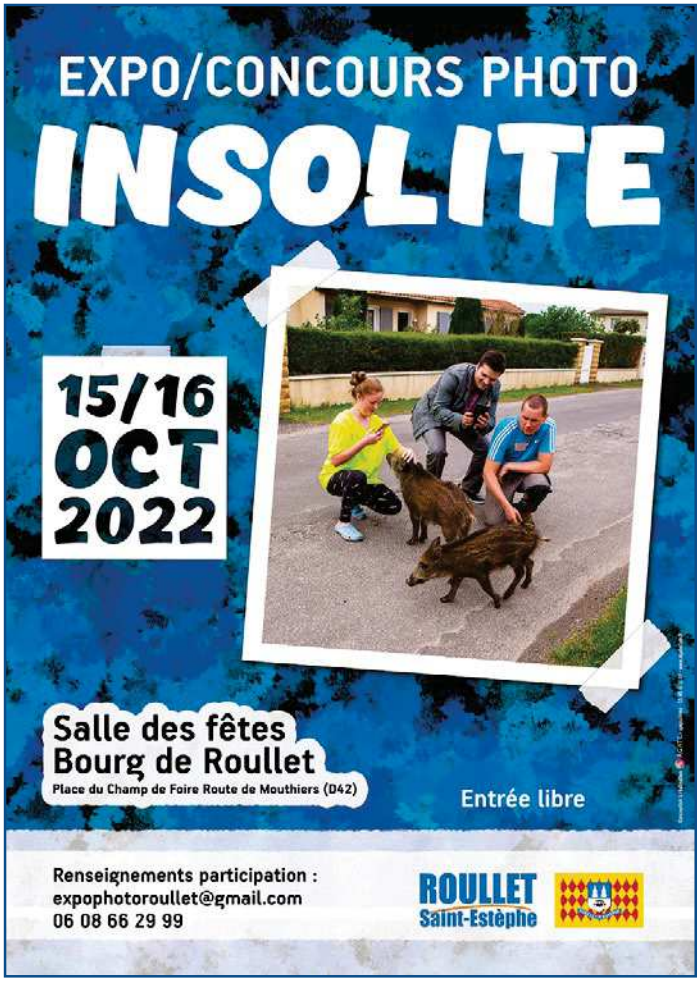
ÉVÉNEMENTS À VENIR